JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. MAI

1784.

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostolique.

Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

LIVRES rentrés nouvellement.

Aigle (l') & le Hibou, ou l'ami de la lumiere & l'ami des ténebres. Fable écrite pour un jeune prince que l'on osoit blâmer de son amour pour les sciences & les lettres, 8°. *Glascow* 1783.

Annales de la vertu, ou cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes, par l'auteur du *Théatre d'éducation*, 3 vol. 12°. *Paris* 1782.

Annales de la bienfaisance, ou les hommes rappellés à la bienfaisance par les exemples des peuples anciens & modernes, 3 vol. 12°. *Lausanne* 1772.

Bâtiment (le) des recettes, ou recueil de diverses vertus & propriétés de secrets, tirés des meilleurs auteurs, anciens & modernes, 12°. *Rotterdam* 1771.

Botanique élémentaire, par Mr. l'abbé Rossignol, 12°. *Paris* 1784. *Pour servir de suite au* Jardinier portatif.

Paris en mignature, d'après les dessins d'un nouvel argus, 12°. *Amsterdam* 1784.

Recueil de nouveaux miracles opérés par l'intercession du vénérable Benoît-Joseph Labre, pour servir de supplément à sa Vie, 12°. *Rome* 1784.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

15. MAI 1784.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Les devoirs de l'homme, discours en vers. A Orléans, chez Massot; à Paris, chez Debure; à Liege, chez Lemarié. 1783. Broch. de 72 p. Prix 20 s.

CEs *Vers* ne sont pas soumis aux régles d'une poësie exacte; elles ont paru sans doute trop gênantes à l'auteur, ou bien il ne les a pas assez connues. C'est en quelque façon une prose rimée, mais aisée, claire & coulante, qui plaît par sa négligence, par le

ton de naïveté qui exprime des ſentimens profonds, des vérités grandes & ſublimes, d'une maniere attachante, pleine d'images douces, riantes, vives, fortes & terribles. Ce n'eſt pas une belle riviere bordée de quais & d'allées bien droites qui en bornent le cours uniforme & aligné : c'eſt une eau libre & abandonnée à elle-même, qui fixe agréablement les regards dans ſon cours irrégulier, ſauvage & bizarre par des valons pittoreſques & bruſquement variés.

L'immutabilité de la morale, l'eſſence immobile de la vertu & du vice, ſont bien établies dans les vers ſuivans, contre les faux ſages qui après avoir détruit les notions humaines & en matiere de métaphyſique, & en matiere de phyſique, & en matiere de juriſprudence, & en matiere de religion, s'attachent à effacer les grandes régles de la conduite des hommes, & de faire de la ſociété un cahos :

Du bien, du mal moral l'éternelle exiſtence
A toujours des humains dévancé la ſcience;
Auſſi l'homme avant tout veut de la bonne foi,
Avant tout la juſtice eſt ſa premiere loi,
Qui lui fait pratiquer, pour ſon bonheur ſuprême,
Ce qu'il doit aux humains, ce qu'il doit à lui-même.
Voix ſecrete de l'ame, organe des vertus,
Ver rongeur & cruel des mortels abattus
Sous le poids douloureux & ſous l'ignominie
Des remords dévorans dont leur ame eſt punie!
C'eſt toi qui fais trembler tous les peuples divers;
Tu vis dans tous les cœurs & remplis l'univers.
Tant qu'avec les objets un rapport convenable,
Met dans tous ſes diſcours une décence aimable,
Et que de ſa raiſon il ſuit tout le pouvoir,
L'homme eſt toujours heureux s'il remplit ſon devoir;

Tant que le bien moral fait ſon bonheur ſuprême
Il eſt toujours en paix & content de lui-même.

Le bonheur de la vertu, le ſentiment ineffable qui réſulte de ſa pratique conſtante & réfléchie, la paix infiniment précieuſe qui germe dans le ſein de l'innocence & le ſouvenir des bonnes actions, forment avec les vaines & triſtes jouiſſances des hommes du ſiecle, un contraſte bien marqué & bien propre à fixer l'opinion ſur les cauſes & la nature de la félicité :

Mais vous dont le cœur pur eſt ſimple & généreux,
Ah ! ce n'eſt qu'à vous ſeul qu'il convient d'être heureux.
Laiſſez à l'homme faux, ſes marbres, ſes eſclaves,
Son rang, ſes dignités & ſes belles entraves ;
Heureux qui ſait goûter les riantes ſaiſons,
En voïant de beaux fruits & de blondes moiſſons :
Si ſon cœur eſt plus pur que l'eau d'une fontaine,
Plus ſimple que l'agneau bondiſſant dans la plaine ;
O fontaines, bois, prés, témoins de ſon bonheur,
Vous faites ſes plaiſirs & la paix de ſon cœur !
Qu'il eſt doux d'obſerver des campagnes fleuries,
Et des troupeaux errans dans de vaſtes prairies,
De voir fuir dans les bois des ruiſſeaux argentés,
De ſentir un air frais dans l'ardeur des étés,
De reſpirer des fleurs l'odeur fine & légere,
Sous des berceaux couverts de pampres & de lierre.
Ses champs ſont le théatre où brille ſon bonheur;
Jamais un plaiſir pur ne cauſe de douleur.
A l'ombre des palmiers & des beaux ſycomores,
Au doux ſon de la flute & des cordes ſonores,
Il chante les vertus, les arts & les talens,
Les cœurs juſtes & droits, les eſprits excellens ;
Il chante avec tranſports la beauté de la terre,
Les fleuves, les forêts, les éclats du tonnerre.

Si les vents ſont moins doux, & les cieux moins
féreins,
Les palmes des beaux arts fleuriſſent dans ſes
mains.
Mais que dans ſes travaux ſa raiſon ſouveraine,
Soit toujours au-deſſus de la foibleſſe humaine.
O charme merveilleux d'un plaiſir immortel!
Ses maux ſont apparens, ſon bonheur éternel,
S'il n'eſt placé qu'en lui, ſi ſon ame contente
Applaudit en ſecret à ſa vertu conſtante.

Après avoir peint avec des couleurs vives & vraies la deſtinée du crime agité dans ce monde par ſes propres furies, & dans l'autre tombé ſous le poids écraſant de la colere de Dieu; l'auteur fait ſortir les traits de ſon tableau par le contraſte du ſort des juſtes. On voit par ce morceau que ſi l'auteur n'eſt pas verſificateur, il eſt réellement poëte :

Quels heureux changemens! un Dieu dans ſes
bienfaits
Ne donne qu'un bonheur qui ne finit jamais;
Mais on ne voit paſſer que les ames fidelles
Des ombres des tombeaux aux tentes éternelles.
O devoirs accomplis, ô ſublimes vertus!
Dont les ſages mortels paroiſſent revêtus,
Vous leur faites ouvrir les céleſtes demeures,
Qand le ſoleil pour eux ne marque plus les heu-
res.
Les yeux de l'Eternel ne ſe ferment jamais,
Sur les heureux humains comblés de ſes bien-
faits.
O céleſtes berceaux! doux aziles des ſages,
Recevez leurs eſprits ſous vos ſacrés ombrages,
Qu'ils pénetrent ſoudain la profondeur des
cieux,
De la grandeur d'un Dieu, qu'ils rempliſſent
leurs yeux,
Qu'ils le voïent par-tout, que ſa bonté ſuprême
Se découvre à leurs yeux tel qu'il ſe voit lui-
même.
Ils vont tous recueillir le fruit de leurs travaux,
Semblables aux mortels qui ſortent des cachots,

Qui n'ont plus le grand poids de leurs chaînes pesantes,
Et qui sont transportés dans des plaines charmantes,
Où l'air toujours sérein & les zéphirs légers
Dissipent tous leurs maux dans des bois d'orangers.
Un mortel fortuné qui s'est vaincu lui-même
Paroit resplendissant dans un degré suprême;
Il amasse toujours les trésors éternels
Prodigués aux cœurs droits, aux sages immortels,
Et de l'éternité boit l'urne inépuisable;
Son bonheur glorieux est sans borne & durable,
Son cœur n'est plus trop grand pour sa félicité,
Son ame voit de près l'immense vérité.
Des attributs divins voit les beautés nouvelles
A la vive clarté des lampes éternelles.
Les célestes concerts enchantent son bonheur,
L'éclat de tous les cieux semble enivrer son cœur;
Il voit dans ses vertus la grandeur de son être,
Et pour lui leur splendeur ne peut plus disparoître.

Dans la courte préface qui est à la tête de ce *discours*, l'auteur découvre la sagesse & l'utilité de ses vues. Il connoit mieux l'homme, que ces prétendus philosophes qui ont voulu en faire un être naturellement & essentiellement bon. Il sait que pour le rendre tel, il faut le travailler beaucoup, de bonne heure & sans relâche:

Jam jam properandus & acri Pers. sat.
Fingendus sinè fine rotâ. 3.

" Lorsque j'avance, dit-il, que l'homme
„ est naturellement plus méchant que bon,
„ plus cruel qu'humain, plus trompeur que
„ désintéressé, je ne dois pas craindre que
„ les honnêtes gens prennent pour eux ce

„ début; & je crois qu'ils conviennent avec
„ moi, que je peux soutenir une opinion
„ confirmée par l'histoire, les voïages & l'ex-
„ périence; on sait que l'intérêt personnel,
„ qui ne pense qu'à soi, n'est souvent utile
„ aux autres que pour lui-même; & que l'in-
„ térêt présent, l'ignorance, l'entêtement &
„ la prévention ont souvent entrepris toutes
„ les affaires du monde, qui ont été ordinai-
„ rement mal terminées. „ (a)

Il y a dans cette préface une bigarrure d'idées qui prouve bien combien l'auteur se met à son aise, & s'inquiete peu à donner des liaisons à ses propos. Car après la grave morale dont nous venons de parler, il *regrette de ce qu'au commencement d'un regne qu'on peut comparer à celui d'Auguste, on n'ait pas fait des efforts pour augmenter la langue françoise de mots nouveaux composés de spondées & de dactiles, tirés du grec & du latin, & des autres langues qui ont plus de rapport à la nôtre, & qui manquent moins de mots longs.*

(a) Il est remarquable que le sceptique & paralogiste Bayle ait mieux connu cet objet, que le fameux J. J. Rousseau, qui prétendoit l'avoir approfondi par de longues & pénibles études. *L'homme*, dit-il, *est un composé plus monstrueux que les centaures & les chimeres de la fable.* —— Voïez les Journ. du 15 Août 1783, p. 564. —— 1 Janvier 1784, p. 17.

Voïage dans les parties intérieures de l'Amérique ſeptentrionale, pendant les années 1766, 1767 & 1768; *par Jonathan Carver, écuïer, capitaine d'une compagnie de troupes provinciales pendant la guerre du Canada entre la France & l'Angleterre. Ouvrage traduit ſur la troiſieme édition angloiſe; par Mr. de C.... avec des remarques & quelques additions du traducteur.* A Paris, chez Piſſot. 1784. Vol. *in*-8°. de 451 pag. avec une carte. Prix 5 liv. br.

ON ne peut diſconvenir que le voïage de Mr. Carver ne ſoit utile pour nous faire connoître, ſoit les vaſtes contrées de l'intérieur de l'Amérique, ſoit les peuples qui les habitent, & ſur-tout pour rectifier pluſieurs erreurs de géographie, & établir la véritable poſition des lieux. Cependant, quelque hommage que l'on doive rendre à ſon entrepriſe courageuſe, il n'eſt pas le premier qui ait pénétré dans ces contrées. Sans parler du baron de la Hontan, dont le récit eſt peut-être quelquefois fabuleux, le P. Hennepin, Récollet françois, eſt allé auſſi loin que lui, en remontant le Miſſiſſipi; & l'on doit avouer qu'en général les miſſionnaires nous ont donné ſinon des relations mieux réfléchies, au moins appuïées ſur un plus grand nombre de faits & éclairées par une plus longue expérience. Mr. Carver leur rend juſtice

& par-là il s'honore lui-même. Il convient qu'ils ont adouci les mœurs des Indiens, & se sont rendus utiles à l'humanité. Ces vérités dans la bouche d'un Anglois vengent les ministres de notre religion, des injustices & des calomnies de la fausse philosophie.

Quoiqu'on ne trouve pas ici les déclamations & les creuses spéculations d'usage dans ces sortes d'écrits, l'auteur n'est pas exempt de préjugés. Il peint trop en beau les Indiens; il ne peut déguiser leur penchant irrésistible à la vengeance qui les entraîne à des actes de cruauté qui font frémir la nature: mais il ne dit rien des vices, suites de leur oisiveté, tels que l'ivrognerie, la médisance, la débauche &c. C'est, comme l'on sait, une affaire de mode, d'exalter l'état de ces malheureux Sauvages *, si loin des impressions de la religion & de la morale chrétienne, pour affoiblir l'idée du bonheur, le seul véritable, qui coule de cette source précieuse. Mais ce paradoxe ne soutient pas le premier regard de la raison. " Si cela est, dit M^r. de Buffon, „ disons en même tems qu'il est plus „ doux de végéter que de vivre, de ne rien „ desirer que de satisfaire son appétit, de „ dormir d'un sommeil apathique que d'ou- „ vrir les yeux pour voir & pour sentir; „ consentons à laisser notre ame dans l'en- „ gourdissement, notre esprit dans les téné- „ bres, à ne nous jamais servir de l'une ni „ de l'autre, à nous mettre au-dessous des „ animaux, à n'être enfin que des masses de „ matiere brute attachées à la terre. „

* 15 Août 1783. p. 572.

On

On trouve dans la ſuite de ce voïage la relation du maſſacre horrible que firent les Sauvages alliés des François de la garniſon angloiſe, qui s'étoit rendue par capitulation au fort Guillaume-Henri. Rien n'eſt plus déſolant que ce tableau dont les Anglois ont peut-être encore rembruni les couleurs, mais qui n'en ſauroit jamais avoir que de bien ſombres. Qu'on ſe repréſente ces Sauvages effrénés ſaiſiſſant le moment où la garniſon ſortoit hors des lignes, pour tomber d'abord ſur les malades, les bleſſés, & les aſſommer ſans être touchés de leurs cris & de leurs gémiſſemens. Bientôt après ces barbares pouſſent leur cri de guerre, & maſſacrent impitoïablement & ſans diſtinction tous ceux qui ſont à leur proximité. Hommes, femmes, enfans ſont égorgés de la maniere la plus cruelle, & ſcalpés enſuite. Pluſieurs des Sauvages burent même du ſang de leurs malheureuſes victimes pendant qu'il couloit chaud de leurs bleſſures.

Le bruit que ce maſſacre a fait dans toute l'Europe, a produit pluſieurs écrits, où les Anglois accuſoient les François d'avoir violé la capitulation, & où ceux-ci rejettoient la choſe ſur les Sauvages. M^r^. Carver, qui n'a lui-même échappé à la mort que par une ſorte de miracle, adopte le ſentiment de ſes compatriotes. Il aſſure que les Anglois s'apperçurent ſans peine qu'ils ne devoient point eſpérer de ſecours des François, & que malgré la capitulation par laquelle ils devoient avoir une garde ſuffiſante pour les protéger

contre les insultes des Sauvages, ils étoient livrés à leur fureur; " car je vis clairement, „ dit-il, des officiers françois, se promenant „ tranquillement, & causant entre eux, à „ peu de distance de ce théatre d'horreur & „ de sang „. Il ajoute plus bas que cette cruauté sans exemple & sans motif, de laquelle quinze cents hommes environ, tués ou faits prisonniers, furent les tristes victimes, reçut, en quelque sorte, une punition du Ciel. " Peu de ces meurtriers, dit-il, re„ virent leur païs, par le ravage que fit sur „ eux la petite-vérole qui les emporta par „ centaines; & ceux qui en réchapperent „ porterent toute leur vie des marques affreu„ ses de ce fléau. Mr. de Montcalm ne „ tarda pas non plus à trouver la mort dans „ les champs de Quebec. „

On trouve dans les *Lettres édifiantes* la relation de ce triste événement, par un missionnaire qui justifie les François par des observations raisonnables. La seule objection à laquelle il n'y a peut-être pas de réponse, c'est que Mr. de Montcalm instruit de la disposition des Sauvages, dont il avoit lui-même averti le commandant anglois pour hâter la reddition de la place, & voïant les Sauvages prêts à tomber sur leur proie, devoit par toutes les vues d'humanité laisser aux Anglois leurs armes; à charge de les rendre au détachement qui les conduiroit au fort Edouard. Les faire partir désarmés, à la vue des horreurs qui se préparoient, dont on étoit parfaitement informé, & qui commencerent sous les yeux

des vainqueurs, n'étoit-ce pas consentir à tous les excès des Sauvages?

Mais en convenant avec Mr. Carver de la faute de Mr. de Montcalm, rendons justice à un grand nombre d'officiers & même de simples soldats françois qui vivement affectés du sort des Anglois leur donnerent des secours, & racheterent même quelques-uns de leurs enfans des mains des Sauvages au moment qu'ils alloient être immolés. Le chevalier Levi se distingua sur-tout d'une maniere bien honorable. On vit bien clairement la sensibilité nationale en opposition avec la politique qui vouloit peut-être quelques centaines d'Anglois de moins dans cette région du nouveau monde. Et en tout cas, qu'un peuple ne reproche jamais ses crimes à un autre peuple:

Iliacos intrà muros peccatur & extrà. Hor. Ep. 2. Lib. 1.

Discours sur les découvertes en général, & particulierement sur deux des principales découvertes de ce siecle: lu au Musée de Paris dans son assemblée publique du jeudi 11 *Décembre* 1783. A Paris, chez Pierre. 1784. 24 pag. *in*-8°.

CEs deux *principales découvertes* suffisent pour donner une idée juste de celles dont l'auteur fait l'éloge *en général* *. La premiere est la salutaire inoculation, qui cependant n'est pas une *découverte* de ce siecle,

* 1 Mars 1784 p 338. — 336.

puisque sans parler de l'Ecosse & de la Circassie, où grace aux profondes lumieres de ces deux nations, cette merveilleuse pratique est depuis longtems en usage; on sait que les Chinois en ont plus de dix théories différentes, dont il meurt tous les ans une incroïable multitude d'enfans & d'adultes (a), que ceux qui n'en meurent pas, périssent ensuite de la petite-vérole naturelle, que le célebre Empereur Cun-tchi en est mort lui-même en 1661, après avoir été très-bien inoculé suivant la meilleure méthode chinoise inventée par le fameux docteur Chang-tong-chi-fang. Ainsi rien n'est moins *découverte de ce siecle*, que l'inoculation; quoiqu'un auteur qui voioit bien & qui faisoit de beaux vers, l'ait mise à côté de la nouvelle philosophie, je ne sais pourquoi, sinon peut-être parce qu'un empirisme accrédite l'autre. Du reste voici ces vers qui n'ont pas encore vu le jour.

Criton philosophe à la mode
Par-tout dans ses écrits prônant l'humanité,
Mais au fond n'aïant d'autre code
Que celui de la volupté,
Criton dans un souper qu'égaïoit l'indécence,
Avec un inoculateur
Disputoit qui des deux à ce siecle où l'on pense,
Par son art feroit plus d'honneur.
Bernant de nos aïeux l'ignorance gothique,
Tous les deux étoient fiers des progrès de leur clique.

(a) Voïez le J. du 15 Janv. 1780, p. 90 — 1 Janv. 1784, p. 63 & autres *ibid.* toujours en rétrogradant.

Aux erreurs, disoit l'un, mes immortels écrits
Avec succès livrent la guerre :
Moi, disoit l'autre je guéris
Un mal qui dépeuple la terre....
La dispute entr'eux s'échauffant,
Mes amis, leur dit un plaisant,
Point de querelle, je vous prie ;
Vous êtes tous les deux de même confrairie,
Et visez à la même fin.
Chacun de vous à sa maniere
Empoisonne l'Europe entiere,
Par pitié pour le genre humain. (a)

Quant à la seconde découverte, qui sont les aërostats ; on la connoit assez par les merveilles que nous en avons rapportées, & on la connoit tous les jours davantage. Mais il est à craindre que la défense sévere qu'on vient de publier à Milan, à Leipsig, à Berlin &c, de s'en occuper dorénavant, ne retarde les prodiges ultérieurs qui doivent en résulter.

Jurisprudence des rentes, ou code des rentiers, par ordre alphabétique. Par Mr. Debeaumont. Nouvelle édition. A Paris, chez Mequignon ; à Liege, chez Lemarié. 1784. Un vol. *in*-12 de 503 pages. Prix 3 liv. 12 sols rel.

« LA derniere édition de cet ouvrage se trouvant épuisée, son utilité reconnue,

---

(a) Ces vers sont de Mr. Papillon du Rivet (voïez ce mot dans le nouv. *Dict. hist.*). Il est fâcheux que le P. Veron ne s'empresse pas à nous donner ses œuvres dont il est dépositaire.

& l'accueil favorable qu'il a reçu du public, ont engagé l'auteur à en donner une édition nouvelle, avec les additions, changemens & suppressions que le grand nombre d'édits, déclarations & arrêts qui sont intervenus à l'occasion des rentes, a rendu nécessaire. Son premier but n'avoit été d'abord que de donner un essai sur la maniere d'acquérir les rentes, d'en percevoir les arrérages, & d'en établir la propriété dans les mutations; & par-là, de se rendre utile aux rentiers & à tous ceux qui se mêlent du paiement & de la recette des rentes; mais il a cru qu'en y insérant les décisions des juges dans les causes qui ont été plaidées aux différens tribunaux, sur des matieres qui ont rapport aux rentes, Messieurs les jurisconsultes & autres qui fréquentent le palais, ne le verroient pas d'un œil moins favorable. »

Etat des cours de l'Europe & des provinces de France pour l'année 1784, *publié pour la premiere fois en* 1783. *Par Mr. Poncelin de la Roche-Tilhac, écuïer, conseiller du Roi à la table de marbre.* A Paris, chez l'auteur; à Liege, chez Lemarié. Un vol. *in*-8°. de 618 pages. Prix 5 liv.

CE recueil ne peut qu'être d'un usage aussi général que commode. Je ne connois que l'*Almanach roïal* qu'on lui puisse comparer. Mais il a sur ce dernier des avantages bien marqués à l'égard des nations étrangeres, en ce qu'il regarde moins exclusivement la France; quoique sous ce point de vue il soit encore un peu trop national. La *préface* est écrite en françois, en espagnol, en

en italien, en allemand & en anglois; ce qui témoigne assez que l'auteur veut faire servir son travail à ces cinq nations au moins. Cependant l'ouvrage étant précisément françois, cette bigarrure de *préfaces* prend je ne sais quel air de charlatanerie. Tout ce qui tient un peu aux observations philosophiques & géographiques, n'honore pas beaucoup le jugement de l'auteur. La largeur de la France, selon lui, est d'environ 660 lieues.... La population de l'Asie est de 650 millions * &c.

* Toute la terre n'en a pas tant.

Génie de Mr. de Buffon A Paris, chez Panckouke; à Liege, chez Desoer. 1 vol. *in*-12.

ON ne peut pas dire que le choix qui a dirigé cette collection, soit bien éclairé. On a pris de bonnes choses, on en a pris de médiocres, quelques-unes presque mauvaises. Il faudroit bien du tems pour la rendre telle qu'elle doit être. On pourroit en faire un répertoire de bonnes, solides & excellentes observations. Car on sait qu'en ce genre, le Pline françois, malgré ses écarts systématiques, est très-riche; toujours grand, noble, éloquent dans tous ses tableaux de la nature, quand il a sçu se préserver de la mesquinerie des hypotheses, & de certaines idées de vogue, qui pour avoir le suffrage des hommes du jour, ne soutiendront pas davantage l'examen des siecles futurs. —— Du

feste, cette compilation malgré la rapidité & la maniere tout-à-fait leste avec laquelle elle a été rédigée, n'est pas la plus mauvaise que nous aïons.

Recueil de nouveaux miracles opérés par l'intercession du vénérable Benoit-Joseph-Labre. Et d'autres pieces, lettres, extraits de lettres, mémoires & manuscrits édifians, particuliers ou répandus dans le public; pour servir de supplement à sa vie *. A Rome, & se trouve à Liege, chez Lemarié; à Luxembourg chez l'imprimeur du Journal. 1784. br. de 76 pag. Prix 6 s.

* 1 Avril 1784 p. 493.

CE petit recueil aussi curieux qu'édifiant est bien propre à prouver ce consolant oracle du Prophete, que la seule Eglise catholique est en droit de répéter: *Eccè non est abreviata manus Domini* (Isai. 59). Les hérétiques, si on excepte quelques scenes d'un fanatisme éphémere, ne se sont jamais glorifiés d'avoir dans leur communion le spectacle d'œuvres surnaturelles. En convenant de la certitude des miracles qui ont tant contribué à répandre le christianisme sur la terre, ils sont réduits à dire qu'ils ont cessé, & que Dieu n'en opere plus. Mais les Catholiques en professent l'existence toujours subsistante, & jouissent de l'avantage d'en voir la réproduction, moins fréquente à la vérité que dans les premiers siecles où ils étoient

plus nécessaires, mais toujours suffisante pour prouver que Dieu est avec son Eglise, que c'est dans le sein de cette grande Mere des fideles que les hommes se sanctifient, que leurs vertus s'épurent & deviennent dignes des regards de l'Eternel. " Ce petit ouvrage, „ dit l'auteur, porte donc sa recommenda- „ tion avec lui-même. Ceux qui ont *le com-* „ *mencement de la sagesse, qui est la crainte* „ *du Seigneur*, y trouveront grandement à „ profiter. Les prudens du siecle pourront au „ moins n'avoir pas l'esprit & la conscience „ tranquilles. Pour les insensés & les incré- „ dules, ils y verront leur défaite & leur „ condamnation. On sait qu'il faut un mi- „ racle intérieur pour leur ouvrir les yeux; „ il faut le demander pour eux. „

L'Epigramme sur la médecine par Mr. Piis, que nous avons rapportée dans le Journal du 1 Avril p. 499, a fixé l'attention de Mr. Moreau, médecin à Vitry-le-François. Il vient d'en faire la parodie; mais sans déroger au mérite & à l'importance bien réelle de la médecine, il faut convenir que tout le sel épigrammatique est dans les vers de Mr. Piis. Voici la parodie:

L'existence est une pendule,
Qu'en vain soi-même on veut guider.
Malheur à tout homme incrédule
Qui ne la fait raccommoder!

Sans doute Hypocrate calcule
Quand il s'agit d'y regarder ;
Il la retarde sans scrupule,
Quoiqu'on s'obstine à l'avancer.

Lettre à l'auteur du Journal.

NE croïez pas que je doute du crédit des Saints auprès de Dieu, de la légitimité de leur culte, de l'efficace de leur intercession. Mais vous conviendrez avec moi qu'il peut y avoir du mal-entendu dans tout cela. L'invocation de St. Hubert contre la rage, les pratiques de dévotion instituées en son honneur, sont des choses que je respecte bien sincérement ; mais la théorie de ce qu'on appelle répit *ou* quarantaine, *est portée si loin que bien des personnes en sont la victime. C'est servir la religion autant que l'humanité que de dissiper les idées fausses qu'on y a attachées. Hubert Cornet, charetier de Malmedy, après avoir vu mourir de rage son chien, dont il avoit été mordu ; craignant d'être atteint du même mal, s'empressa de* prendre quarantaine. *Il vient cependant de mourir hydrophobe. Le mal lui aïant pris peu de tems après la fin de la quarantaine* (a).

Je

(a) On pourroit dire que ce n'est pas ici le cas d'accuser cet usage d'inefficacité, puisque la *quarantaine* étoit finie, & que suivant les idées reçues dans cette matiere il eût dû ou renouveller & étendre le *répit* ou se rendre à St. Hubert. Mais l'on a d'autres exemples qui prouvent que dans sa généralité cette précaution ne suffit pas. —— La persuasion que ceux qui ont été tailles, ne peuvent contracter l'hydrophobie, est également fausse dans sa généralité, comme j'en ai été convaincu par un exemple terrible arrivé sous mes yeux.

Je voudrois au moins que dans ces occasions, en recourant aux secours surnaturels, on ne négligeât pas les moïens naturels. Telle étant d'ailleurs la volonté bien certaine de Dieu, & le contraire étant une présomption odieuse & condamnable. Un de ces moïens indiqué dans le traité de Mr Portal, publié par ordre du gouvernement de France consiste, comme l'on sait, dans le pansement des plaies. On les lave avec de l'eau tiede chargée de sel marin : on applique par-dessus & tout autour 5 à 6 sangsues pour tirer par leur moïen 2 bonnes palettes de sang, & pour donner issue au virus de la rage : on couvre chaque plaie d'un vésicatoire ; on la panse ensuite avec un mélange de styrax & d'onguent de la mere, animé avec 6 ou 7 grains de cantharides par once d'onguent ; on tient les plaies ouvertes pendant une quarantaine de jours. Si les chairs étoient meurtries, il faudroit laver la plaie avec de l'eau de vie camphrée animée avec de l'esprit de sel ammoniac, on feroit encore des scarifications sur la plaie, & l'on y appliqueroit un vésicatoire ; après l'avoir laissée bien dégorger, on la panseroit comme dans le cas précédent.

Mais de quelque nature que soit la plaie faite par un animal enragé, il faut étendre tout autour, par de douces frictions, un gros de pommade mercurielle, faite avec parties égales de mercure & de graisse.

Indépendamment de cette friction locale, il faudra faire d'autres frictions sur les autres parties du corps avec le même onguent, & de 2 gros chacune, jusqu'à ce qu'on ait emploïé trois onces d'onguent mercuriel. On commencera les frictions après le premier pansement, pour les continuer tous les jours, on ne les suspendra que lorsqu'il y aura un commencement de salivation. On diminuera alors la dose des frictions pour entretenir un léger crachement, & jusqu'à ce qu'on ait emploïé les 3 onces de pommade.

On commence le traitement par un vomitif. Les bains & les antispasmodiques ne doivent pas être oubliés. Si malgré tous ces secours, qui sont on

ne peut pas plus efficaces, la rage se déclaroit, on continueroit les remedes précédens; & après une saignée du pied de 12 onces, on donneroit les calmans à très-forte dose. On commenceroit par faire prendre au malade 30 ou 40 gouttes de laudanum liquide. 3 heures après on lui donneroit une pilule d'un grain & demi d'opium, & une autre de la même espece de 3 heures en 3 heures, jusqu'à plusieurs ainsi de suite.

On lui feroit prendre aussi quelques bols composés de 15 grains de musc, 15 grains de cinabre naturel, & 15 grains de cinabre artificiel, un de 6 heures en 6 heures; ayant soin cependant d'en diminuer ou d'en augmenter la dose suivant la force de l'estomac du malade. On feroit aussi dissoudre 2 gros de camphre dans 2 onces de laudanum, on tremperoit un morceau de flanelle dans cette liqueur pour l'appliquer 3 ou 4 fois par jour sur le col; & si le malade ne pouvoit pas avaler on lui donneroit les opiatiques en lavemens. Enfin on persistera dans ces remedes héroïques jusqu'à ce que les convulsions cessent, ou que la mort finisse les tourmens du malade, ce qui arrive ordinairement au bout de 2 ou 3 jours.

Mr. de Mathiis vient de guérir un chien enragé par la piqure à la gueule par une vipere irritée (a), *mais comme ce remede ne se trouve pas toujours sous la main, sur-tout à la campagne, au moment que l'on en a besoin, il faut préférer en attendant que l'expérience mette le sceau à son efficacité, ceux que j'ai rapportés ci-dessus. Ils ne sont ni nouveaux, ni ignorés des gens qui lisent, & cependant l'on ne sauroit trop souvent les rappeller au public, parce qu'ils sont de la plus grande importance, & qu'ils se trouvent d'ailleurs épars dans plusieurs ouvrages que tout le monde n'a pas.*

J'avoue volontiers que ces remedes ne sont

(a) 15 Avril 1784, p. 603. —— Autre remede 1 Nov. 1774, p. 517.

pas infaillibles, que leurs effets ne sont ni généraux, ni même encore assez suffisamment constatés (a) *; mais plutôt que d'avoir recours à des pratiques absolument populaires qui ne tiennent pas à la substance de la dévotion envers St. Hubert, & dont l'inefficace a été plusieurs fois constatée, je crois qu'il est raisonnable & même nécessaire d'emploïer des remedes naturels; ce qui n'exclut ni le pélérinage à St. Hubert, ni les précautions que la sagesse & la piété des religieux indiquent à ceux qui recourent à l'intercession de ce saint Evêque. Je suis &c.*

A Stavelot, le 9 Avril 1784.

Nicolay, doct. en méd.

Rien n'est peut-être plus propre à donner une idée de l'état tout à fait désespéré de l'éducation, que les illusions & les prétentions ridicules des parens dans une chose qui demanderoit bien qu'ils cherchassent à s'en instruire. Je viens de voir un *avis* dans les *Affiches & Annonces* n°. 42 qui prouve bien à quel point le mal est arrivé. " Un „ gentilhomme anglois, établi à Boulogne-sur-„ mer, a besoin d'un gouverneur pour ses „ enfans, capable de leur enseigner la mo-„ rale, l'histoire sacrée & profane, le fran-„ çois par principes, le latin, la géographie,

(a) Voïez à ce sujet une réflexion bien sensée tirée des nouvelles *Vies des Saints* dans le *Dict. hist.* art. *Roberti.*

„ l'arithmétique, la géométrie, la mytholo-
„ gie, l'histoire naturelle, la botanique, &
„ qui soit aussi en état de leur donner des
„ principes d'agriculture, art qui mérite une
„ prédilection particuliere „. (*Admirablement! voilà un* omniscius *parfait. Non-seulement il doit savoir toutes les sciences imaginables; mais, ce qui est encore différent, il faut qu'il ait la méthode & le talent de les enseigner.*) " Il doit être pour-
„ vu de lettres de recommandation de per-
„ sonnes distinguées par leur naissance &
„ par leurs talens littéraires, qui attestent sa
„ capacité „. (*Bonne précaution! un homme de génie, un savant universel, aura sans doute la prévoïance de faire suffisamment parade de son savoir, devant des* personnes de naissance, *pour avoir un témoignage d'idonéité au préceptorat!*). " On préféreroit
„ pour le plus grand avantage des trois éle-
„ ves qui ont été instruits dans la religion
„ romaine, que le précepteur fût ecclésiasti-
„ que, & âgé de trente à quarante ans. Les
„ honoraires sont de six cents livres par an „. (*La magnifique récompense pour un homme qui est parvenu à sut juguer toutes les sciences, & qui dans ce sublime degré de sagesse & de lumiere, se ravale à déniaiser des marmots pour en faire également des savans universels!*).

Mais ne rions pas: notre *gentilhomme anglois* trouvera plus d'un homme qui saura toutes ces sciences, qui les enseignera à ses

enfans, & pour qui ces 600 *livres* feront une bien grande fomme en conféquence de celle qu'il gagnoit peu de jours auparavant chez un clerc, un épicier, libraire ou apothicaire. Plutarque a dit, je penfe, que des parens qui faifoient de telles annonces, étoient des fots, qu'il leur falloit des précepteurs fots, & enfin des enfans fots, & qu'ils avoient la fatisfaction d'acquérir tout cela. Voici encore un paffage de ce Plutarque, qui reffemble fort à un dialogue affez plaifant que nous avons tranfcrit autrefois fur cette matiere *.

" Ne faudroit-il pas fe rappeller à ce fujet
„ ce que Cratès l'ancien avoit coutume de
„ dire; qu'il voudroit pouvoir monter fur le
„ lieu le plus élevé de la ville, & delà,
„ crier d'une voix forte: O citoïens, quelle
„ erreur vous entraîne? Vous mettez tous
„ vos foins à amaffer des richeffes, & vous
„ négligez l'éducation de ces enfans à qui
„ vous les deftinez. Et moi j'ajouterois à ces
„ belles paroles que ceux à qui Cratès par-
„ loit, reffemblent à des hommes qui uni-
„ quement occupés de la chauffure, ne fe
„ mettroient pas en peine du pied. Il en eft
„ même qui portent fi loin l'amour pour
„ l'argent, & l'indifférence pour le bien de
„ leurs enfans, que par le feul motif d'une
„ épargne fordide, ils leur choififfent pour
„ gouverneurs, des hommes fans nul mérite,
„ dont l'ignorance eft toujours à bon marché.
„ Ariftippe fit un jour à un de ces hommes
„ méprifables une réponfe pleine de fel. Com-
me

* 1 Juillet 1774. p. 10. Autr. obf. *ibid.* p. 6.

„ me il lui demandoit cinquante dragmes „ pour élever ſon fils: Comment, s'écria le „ pere, avec cette ſomme, j'acheterois un „ eſclave; faites-le, dit Ariſtippe, & vous „ en aurez deux, votre fils & celui que vous „ aurez acheté „. Un homme judicieux a fait ſur ce paſſage les réflexions ſuivantes. "Il eſt inconteſtable que l'avarice des parens qui leur fait choiſir les inſtituteurs les moins chers pour élever leurs enfans eſt des plus honteuſes, & malheureuſement trop commune. Par une contradiction ſinguliere, on en voit certains qui païent très cher tous ces maîtres qui courent le cachet pour enſeigner les arts agréables, tels que les maîtres de danſe, de muſique &c. Le cuiſinier même a quelquefois des gages trois ou quatre fois plus forts que les minces honoraires du précepteur avec lequel on ne rougit pas de marchander baſſement. Il arrive encore aſſez ſouvent que celui-ci, après avoir prodigué ſes ſoins pendant pluſieurs années, eſt fruſtré des promeſſes qu'on lui avoit faites, & qu'il eſt dédaigneuſement renvoïé, ſans avoir aucun égard aux conditions ſtipulées avec lui. Mais il faut auſſi convenir qu'il n'eſt pas rare de trouver des parens qui païent très-largement les précepteurs de leurs enfans, & qui cependant ſont cruellement trompés dans leur attente de les voir bien élevés. C'eſt qu'en général l'éducation de la jeuneſſe ne doit pas ſe faire à prix d'argent. Donnez à un homme cent mille livres pour élever votre fils: il ne ſera

jamais qu'un vil mercenaire, & il ne pourra jamais s'acquitter dignement de ſon emploi, s'il n'eſt pas guidé par un motif ſupérieur, pour vaincre les peines & les dégoûts attachés à ſon état. Or, ce motif n'eſt autre, & ne peut être autre que la religion, qui eſt la baſe & le fondement de toute éducation bien dirigée. Qu'on ne s'y méprenne pas. Les ſciences ne ſont que l'acceſſoire. Tout le monde ne peut ni ne doit être ſavant: mais tout le monde peut & doit avoir de la religion, des principes & des mœurs. Il eſt facile de conclure delà, & l'expérience le prouve évidemment aujourd'hui, que les corps dévoués par état à l'enſeignement (j'entends ceux où la *régularité ſe maintient*) *ſont les ſeuls* capables d'élever la jeuneſſe. „

☞ IL eſt inutile d'écrire des injures à mes correſpondans ou à moi au ſujet des ballons. Il eſt queſtion d'en faire aller un à volonté; dès-lors je ſerai confondu par le fait, mieux que par un long catalogue d'impropéries. La colere n'eſt pas favorable aux arts, elle en offuſque la marche & les reſſorts, & détruit ce que le génie invente; elle prouve d'ailleurs toujours le défaut de raiſons. *Vous vous fâchez*, diſoit Ménippe, *vous avez donc tort*.... Quant à la lettre de Thionville, je ſuppoſe que l'honnête homme auquel elle eſt adreſſée, en aura fait l'uſage que lui indiquoit la douceur du papier.

Une lettre que j'ai reçue de Ch. ſur le même ſujet, eſt beaucoup plus honnête & plus

raisonnable. On y trouve des réflexions justes, & dont dans l'occasion je m'empresserai de faire usage. L'auteur est surpris que j'accueille les badinages qu'on m'adresse sur les ballons, vû que je ne puis disconvenir que ce ne soit au moins une expérience curieuse & agréable. Sous ce point de vue on auroit sans doute tort de les contrôler. Tandis qu'on ne les a regardés que comme une jolie chose, qui pouvoit même servir pour des signaux & d'autres usages de ce genre, j'en ai parlé avec plaisir; j'ai été un des premiers à les annoncer dans nos provinces *. Mais quand j'ai vu qu'ils avoient exalté les têtes au point d'une véritable folie, qu'ils avoient fait concevoir des projets insensés, que l'impiété s'étoit jointe à l'extravagance pour les célébrer *; j'ai cru devoir les apprécier d'une maniere plus exacte, & si l'on veut plus sévere. L'auteur de la lettre, qui pense sagement, acquiescera, je pense, à cette observation, qui me paroit recevable. Je suis même un peu surpris qu'elle lui ait échappé.

* 15 Août 1783. p. 625.

* 15 Fév. 1784. p. 252. 263.

Il y a à la fin de cette *lettre* un passage qui ne déplaira pas à mon correspondant de Gand, auquel le globe terrestre ne paroit être qu'un aërostat. « J'ai lu avec un singulier étonne-
» ment la lettre de Mr. B. de R. du 10 Fév.
» dernier, & insérée dans votre Journal du
» 15 Mars p. 429. Ce Monsieur semble avoir
» plaisanté avec cette immense quantité de
» gaz dont il remplit tout le globe terrestre
» pour en faire un véritable corps aërostati-
» que *boursoufflé*, & il s'applaudit de cette
» singuliere imagination. *Quelle gloire pour*
» *moi*, dit-il, *d'en avoir eu la premiere idée* &c.
» Je serois fâché de lui enlever cette gloire,
» mais avant qu'on ne parlât d'aucun ballon,
» j'ai fait plusieurs notes sur les systêmes du
» monde; j'ai considéré non-seulement notre
» globe, mais toutes les planetes comme
» des boules absolument vuides de toute ma-
» tiere dans leur intérieur, se soutenant &
» nageant dans le fluide, chacune dans la

„ place que le plus ou le moins d'équilibre „ lui avoit assignée dans l'immensité du tour- „ billon qui les contient ; & j'ai toujours été „ persuadé, comme je le suis encore, que „ cette idée approchoit beaucoup plus de la „ réalité que d'une imagination aventurée. Je „ suis, &c.

Dom Chais,
Bénéd. de l'abbaïe
de St. Avold. „

☞ LE théologien de L** a raison de douter, si tous les moralistes permettent le poisson à la collation ; mais ce n'est là aucunement ce que j'ai dit, aïant précisément supposé le cas où on lui substitueroit des alimens antiquadragésimaux *. Car dans les païs où l'on se contente d'herbes, de fruits secs &c, je n'ai garde de prétendre que le poisson doit être permis. —— Quand j'ai dit que la *prévarication générale avoit presqu'anéanti la loi*, je n'ai prétendu parler que de l'*anéantissement* de son existence visible & effective, de son exécution & de son observance. Je n'ai garde de croire qu'une loi soit *anéantie* quant à sa *force obligatoire*, parce que des hommes indociles & rebelles ne la pratiquent pas. —— Je ne crois pas devoir discuter la question : si un évêque en particulier a le pouvoir de déroger au jugement que l'Eglise de tous les siecles a porté des viandes quadragésimales, s'il peut permettre les unes & défendre les autres en raison inverse des anciennes notions, mais en raison directe d'un bien important qui peut en résulter ; tel que la suppression des grands repas en poisson, substitués, au grand scandale du public chrétien, à la frugale collation, plus tolérée que permise dans l'Eglise de Dieu. L'énormité

* 15 Mars p. 453.

d'un abus de ce genre, la nécessité d'y remédier, méritent certainement la plus grande attention. J'ai à la vérité quelque peine à croire que des gens qui portent à ce point le mépris des loix de l'Eglise, se corrigeront par l'interdiction du poisson, la violation manifeste du jeûne devant naturellement alarmer leur conscience, s'ils en conservent quelque sentiment, plus que la comestion d'une chose habituellement permise au tems même du jeûne le plus sévere. Mais les idées de l'homme sont en général si peu cohérentes, sa conduite si peu conséquente, qu'il se peut très bien faire que la défense d'une chose permise de sa nature réveille sur des transgressions capitales. Et sous ce point de vue, je ne puis que revenir à la conclusion de la note dont il s'agit, qu'*il faut tenir ces sortes de questions décidées plus sûrement par les réglemens qu'on nous propose, que par tous nos raisonnemens.* Dans tous les cas, sacrifier au zele, à l'embarrassante & pénible situation des ministres de l'Eglise, quelques raïons de logique ou même de théologie, ne peut être qu'une œuvre raisonnable & méritoire.

Prospectus d'un ouvrage nouveau sur le commerce 1784. *A Gand, chez Pierre de Goesin, imprimeur de Sa Majesté Impériale & Roïale Apostolique.*

On souscrit à Liege chez Lemarié libraire proche l'hôtel-de-ville ; en s'engageant à païer 12 liv. pour les deux volumes *in*-8°. Il distribue *gratis* le *prospectus* qui comprend 16 pages *in*-8°. On trouve chez le même libraire la nouvelle édition des *Exhortationes familiares* de feu l'évêque d'Anvers, dont nous avons parlé dans le Journ. du 15 Fév. p. 320, gros vol. *in*-8°. 3 liv. 10 s. broch.

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 1 Avril.*) Depuis la conclusion de la paix, le gouvernement & les particuliers s'empressent de réparer les dommages occasionnés par les incendies de l'année derniere; il se fait un grand nombre de constructions, tant publiques que particulieres, ce qui rend les especes très-rares; & les négocians grecs & juifs profitent de la circonstance, pour nous prêter à intérêts onéreux. Le grand-visir donne une nouvelle marque de sa munificence, en faisant construire, à ses fraix, une fontaine publique, qui servira à la fois à l'ornement de la ville, & à l'utilité de tous les citoiens.

Quoique toutes les difficultés qui nous avoient fait craindre pendant quelque tems une guerre entre cet Empire & les Puissances voisines, se trouvent aujourd'hui entierement applanies, le gouvernement turc paroit néanmoins adopter la sage maxime que pour se maintenir en paix, il convient de se mettre en état de pouvoir faire la guerre: en conséquence l'on continue à travailler sans interruption dans les deux fonderies de Constantinople & de Tophana conformément aux nouveaux ordres que vient de donner

Le *Chapeau* est le mot de la derniere Enigme.

ON me destine moi, le dirai-je? à l'Eglise
Avec un cerveau creux: mais je suis du bon ton;
A ma façon aussi j'instruis, je moralise
Et j'engage aux devoirs de la religion.
A la vérité j'ai la langue bien pendue,
Je fais beaucoup de bruit, j'ai la voix étendue;
Souvent aux auditeurs je dis qu'il faut mourir,
Sur le tems qui s'ensuit je les fais réfléchir;
J'annonce bien en gros ce qui leur est utile,
Et l'on écoute assez mes avertissemens;
Mais! mais la charité n'est guere mon mobile,
L'intérêt presque seul régle mes mouvemens.
Quand j'aurois un quintal de cervelle angélique,
Cent aunes de Paris de langue académique,
Sans charité, lecteur, je serois & je sui (a)
*Ce qu'a pensé St. Paul *, devinez après lui.*

* 1. Cor. c. 13. v. 1.

(a) Licence pour laquelle l'auteur demande de l'indulgence. —— Autres Enigmes du même & dans le même genre, 1 Nov. 1782. p. 343.

NOUVELLES

notre grand-visir pour qu'il soit fait incessamment un envoi d'un train de 50 pieces de canon à chacun des bachas ou gouverneurs des provinces, & que toutes les forteresses frontieres de l'empire soient constamment pourvues de l'artillerie & munitions de guerre nécessaires. D'après le plan de ce grand ministre d'état on entretiendra aussi dans le service, outre les milices ordinaires, un corps de troupes réglées afin de mettre les places exposées, dans le meilleur état de défense. Ces sages précautions à l'égard de ce point important du gouvernement, si fort négligé sous la précédente administration, paroissent si extraordinaires au peuple, qu'il en prend occasion de former toutes sortes de conjectures : tantôt ce sont les Géorgiens qui ont fait une invasion sur les terres du Grand-Seigneur ; tantôt les Tartares se seroient assemblés dans les environs de Trébisonde, demandant du secours à la Porte pour reconquérir la Crimée ; & c'est cette demande, ajoute-t-on, qui a donné lieu aux conférences du conseil extraordinaire tenu le 24 du mois dernier dans la maison du Mufti. Mais les personnes instruites savent que cette assemblée n'a point été convoquée pour d'autres raisons par le grand-visir, que pour délibérer sur un mémoire remis par l'internonce de la cour de Vienne, dans lequel après une énumération de tous les avantages accordés à l'Impératrice de Russie par le traité de commerce que cette Princesse a conclu l'année derniere avec la Porte, il réclame les mêmes

avantages en faveur de ſa cour pour les joindre comme un ſupplément au traité de Paſſarowitz, conſidéré comme la baſe de tous les traités que la cour de Vienne a conclus depuis avec la Porte. Les mêmes motifs qui ont déterminé le miniſtere ottoman à conſentir à tant d'autres demandes faites par les Puiſſances voiſines, l'ont auſſi porté à deférer à celle que vient de lui faire la cour de Vienne; de ſorte que cette derniere ſe trouve actuellement en poſſeſſion de la pleine liberté du *tranſit* d'une mer à l'autre par le canal de Conſtantinople, ainſi que de la communication par le Danube avec l'Archipel & la Méditerranée; & que les navires autrichiens pourront naviguer déſormais directement de Trieſte ſans être ſujets à aucune viſite. En outre la Sublime Porte en exemptant les ſujets impériaux établis dans l'empire ottoman pour leur commerce, de toutes les charges extraordinaires connues ſous le nom de *Meſtaria*, a ſtatué en leur faveur, de même qu'elle l'a fait pour les ſujets ruſſes, qu'ils ne ſeront tenus de païer que 3 pour cent pour les droits d'entrée ou de ſortie de toutes leurs marchandiſes. On ſait poſitivement que l'ambaſſadeur d'Angleterre a demandé également à cette occaſion la libre navigation ſur la Mer-noire pour les ſujets du Roi, ſon maître; mais que ſa demande a été formellement refuſée par le gouvernement &c.

Les mouvemens du prince Héraclius n'annoncent à la Porte rien moins que des vues pacifiques; auſſi a-t-elle envoïé à ſes com-

mandans en Arménie les ordres les plus pressans de mettre en état de défense les forteresses de Cars & d'Akalzice ; le bacha d'Erzeron doit se mettre en marche au plutôt à la tête d'un certain nombre de troupes, pour la ville de Cars, où il sera mieux à portée d'observer les procédés hostiles du Zar de la Georgie ; les desseins de ce Prince ainsi que la fermentation remarquée en plusieurs autres endroits de l'Asie, ont répandu l'alarme dans cette capitale.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 5 Avril.*) Aussitôt que l'Impératrice, notre Souveraine, s'est vue en possession de la presqu'isle de Crimée & de ses dépendances, attachées à l'Empire russe par le traité du 8 Janvier dernier, son attention & celle de ses ministres s'est d'abord portée sur les moïens de rendre cette importante acquisition profitable au bien-être de ses Etats; objet, dont le traité de commerce, conclu l'année derniere avec la Porte, lui rendit l'accomplissement plus aisé (a). En

(a) Le commerce actuel de la Crimée est peu de chose, & ne consiste guere qu'en chevaux ; mais on en trouve plusieurs milliers errans dans les parcs, qui sont très-propres à faire des remontes : on pourroit monter aisément, en cas de besoin, 100,000 hommes dans cette presqu'isle en moins de trois mois, & sur des chevaux excellens ; mais on peut, en la cultivant mieux qu'elle ne l'est, en faire le grenier

conſéquence il a été publié ces jours derniers une Ukaſe, " par laquelle S. M. permet à „ tous étrangers, de quelque païs ou nation „ qu'ils ſoient, de faire un commerce libre „ & illimité, tant par mer que par terre, „ avec les différentes contrées, ſituées ſur la „ Mer-noire, qui ont été récemment atta- „ chées à ſes domaines : & elle déſigne ſpé- „ cialement, pour les négocians étrangers, „ qui voudront s'y établir, les ports de Cher- „ ſon dans le gouvernement de Catharinoſ- „ law, de Sébaſtopolis (ci-devant nommé „ Acht-Yar), & de Théodoſie (ci-devant „ Caffa), dans la province de Taurique ou „ de la Tauride „. Les négocians étrangers pourront y réſider & y faire leur commerce, en jouiſſant des mêmes privileges & immunités, tant pour ce qui regarde la religion que l'état civil, qui leur ſont accordés à

---

nier de Conſtantinople, où l'on ſe rend, en trois jours, de Caffa, qui eſt le port de Crimée le plus éloigné de cette capitale de l'empire turc. Quand la Ruſſie n'auroit fait par cette acquiſition qu'enlever au Grand-Seigneur ſa cavalerie légere la plus formidable, c'eſt un avantage qui ſeroit précieux pour elle ; les Tartares qui habitent la Crimée aïant fourni juſqu'à 80 mille chevaux à S. H. dans la derniere guerre ; la maniere de faire la guerre des Criméens eſt de harraſſer les convois de l'armée ennemie, en ſe portant perpétuellement ſur les derrieres & ſur les aîles avec une activité infatigable ; ils firent plus de tort à l'armée ruſſe dans la guerre de 1774, que le corps principal de l'armée ottomane.

Pétersbourg & à Archangel. Ainsi, pendant leur séjour dans l'un ou l'autre de ces ports, ils posséderont tous les avantages attachés au droit de bourgeoisie ; &, dès qu'ils auront païé durant trois ans la capitation à l'égal d'un sujet russe du même rang, il leur sera permis en tout tems de sortir librement de l'Empire avec leurs familles, biens & effets, & de se rendre par-tout où ils jugeront à propos. —— Dans la vue de faciliter & d'étendre encore les avantages, que ce nouvel ordre des choses promet à la monarchie russe, l'on a dessein de former des liaisons avec 9 Kans voisins de la Mer-caspienne, dont la soumission au trône impérial seroit très-utile aux communications de commerce avec la Perse; & l'on dit, que quatre de ces petits princes se sont déja mis sous la protection de S. M. Impériale.

Par une autre Ukase, en date du 8 Février, la province de la Tauride ou Tauritscheskaja est partagée en 7 cercles, savoir, Crimscopolsky, Leskopolsky, Eupatoriisky, Perekowsky, Dnieprowsky, Melitopolsky & Fakogoriisky: & le feld-maréchal prince Potemkin, gouverneur-général de Catharinoslaw & de la Tauride, est autorisé à fixer les villes provinciales & les limites des districts respectifs, ainsi qu'à établir des tribunaux & jurisdictions pour la convenance des habitans. Les pouvoirs que l'Impératrice donne par cette Ukase au prince Potemkin, sont une nouvelle preuve de la confiance, dont elle l'honore; & il ne reçoit pas moins de marques de l'amitié

mitié & de la munificence de ſa Souveraine: elle lui a fait préſent d'une ſomme de 250 mille roubles pour les fraix de ſon voïage & de ſon ſéjour dans la Crimée. Le comte Skavronsky, qui a épouſé l'une des nieces du prince, va continuer de la Pologne, où il ſe trouve à préſent, ſon voïage, pour ſe rendre à ſon poſte de miniſtre de S. M. près du Roi des Deux-Siciles; & ſon épouſe ira le joindre à Naples. L'on avoit dit, que le général comte d'Anhalt prendroit le commandement à Cherſon : mais, d'après la nouvelle répartition qui a été faite de l'armée, ce général reſtera près de la diviſion de Pétersbourg. Il eſt vrai, que par une faveur particuliere de l'Impératrice, il occupe le palais du feu prince d'Orlow; mais les rapports des différens préſens, qu'il auroit reçus de S. M. en argent & en terres, ſont mal fondés.

On aſſure que l'Impératrice a écrit au Pape pour demander à S. S, qu'elle voulût lui envoïer un nonce qui réſidât à Pétersbourg.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 16 *Avril.*) Il eſt certain aujourd'hui que la Lithuanie obtiendra enfin l'accompliſſement de ſes vœux, en voïant la diéte de cette année ſe tenir, conformément à l'alternative établie entre les trois grandes provinces de la république, dans l'enceinte du grand-duché. Le comte de Gurowski, grand-maréchal de Lithuanie, a déja envoïé ordre au commandant de la garde

hongroise à Grodno de l'habiller à neuf pour le tems de la diéte: les régimens des gardes de Lithuanie à pied & à cheval le seront également; & ce dernier régiment qui est ici en garnison, se mettra cet été en marche pour Grodno.

Nous avons rapporté dans le dernier Journal p. 35, que les députés de Dantzig aux conférences de Varsovie avoient demandé un délai, pour former une contre-proposition, en réponse à la derniere déclaration de la cour de Berlin: cette contre-proposition a déja été remise: & l'on apprend, qu'elle contient en premier lieu l'offre d'accorder aux sujets prussiens la liberté du commerce & du *transit* de tout ce dont ils ont besoin pour leur propre consommation, au cas que le Roi de Prusse accorde à la ville les cinq demandes, qu'elle lui a fait remettre durant le blocus, & auxquelles elle se croit autorisée, en vertu des anciennes chartres & des concessions, qui lui ont été accordées par les Rois de Pologne. En second lieu, l'on y révoque en doute la propriété du Fahrwasser, sur laquelle la cour de Berlin fonde ses procédés: & enfin l'on y réclame la protection de la Russie, en alléguant les raisons, sur lesquelles on se croit fondé à la demander. D'autre part, S. M. Prussienne a fait déclarer par M^r. de Buchholtz, son résident à Varsovie, que, si les députés danzickois n'acceptoient point sa derniere proposition, il étoit inutile de continuer les conférences, puisque le Roi étoit déterminé à ne pas faire des concessions ultérieures.

DANTZIG. (*le* 17 *Avril.*) Le débaclement de la Viſtule, couverte de glaces depuis plus de trois mois, a commencé au-deſſus de la ville la nuit du 20 au 21 du mois dernier. Les glaçons amoncelés heurterent avec tant de violence la digue du Werder, que, pour la premiere fois depuis cent ans, elle a ſuccombé; de ſorte que quelques villages ont été inondés dans ce diſtrict.

Juſqu'à préſent il regne dans les conférences à Varſovie une eſpece d'inactivité, qui ne ceſſera probablement qu'après que la cour de Pétersbourg ſe ſera décidemment expliquée ſur certains objets. En attendant nos députés ne peuvent que ſe louer de l'accueil qu'ils reçoivent. Le Roi de Pologne a bien voulu accepter d'être parrain de l'enfant, dont l'épouſe de l'un d'eux, M^r. le conſeiller Gralath, eſt ſur le point d'acoucher.

Si la navigation de la Baltique a été ces dernieres années plus fréquente qu'on ne ſe ſouvienne de l'avoir jamais vue, il eſt probable qu'elle ne le ſera pas moins cette année-ci, & que le commerce d'exportation de la Ruſſie, monté au plus haut degré de proſpérité, continuera de même. L'on apprend, que la cour d'Eſpagne a envoïé de groſſes commiſſions pour l'achat de munitions navales; & que plus de 20 navires en ſeront chargés dans le ſeul port de Pétersbourg, où le gouvernement a levé la défenſe d'exporter ces marchandiſes.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 13 *Avril.*) L'établissement formé ici en conséquence de la cédule roïale du 11 Mai de l'année derniere, de quatre écoles gratuites pour les pauvres filles, a beaucoup de succès; ces écoles sont pourvues de maîtresses choisies avec soin, & examinées sévérement; leurs fonctions sont d'enseigner à leurs éleves les élémens de la religion, de leur apprendre à lire, à écrire, & les travaux convenables à leur sexe. Elles sont sous la direction de la commission de charité.

Le Jeudi-saint le Roi assista aux ténebres avec toute la famille roïale. Le Vendredi-saint & le jour suivant, le nonce du Saint-Siége célébra l'Office divin dans la chapelle roïale, auquel S. M. & la famille roïale assisterent chacun dans leurs tribunes.

Il y eut hier *gala* à la cour au sujet de l'anniversaire de la naissance du second Prince de Naples. S. M. fit à cette occasion de nombreuses promotions dans l'état ecclésiastique & l'état militaire.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le* 10 *Avril.*) Les tempêtes que l'on a éprouvées sur nos côtes à la fin de Janvier & au commencement de Février, ont été senties avec la même violence dans l'isle de Madere; la mer a menacé d'entrer dans la ville. Quelques maisons du village

lage de Saint-Paul ont été renverſées, & on compte 30 perſonnes qui ont péri ſous leurs ruines. Le mois dernier les orages n'ont pas été moins fréquens. Le 15, deux barques ont péri, l'une avec 16 perſonnes, & l'autre avec 12; on n'a point encore appris ſi quelqu'une a eu le bonheur de ſe ſauver.

Un vaiſſeau de la Reine, venant de Fernambuc, eſt entré dans notre port. Ce navire a heureuſement rencontré ſur cette côte, le vaiſſeau eſpagnol le Principe & St. Laurenço, venant de Monte-Video, qui a coulé bas avec 70,000 cuirs &c; mais dont le navire portugais a ſauvé tout l'équipage, conſiſtant en 84 perſonnes, ainſi que le tréſor, montant à ce que l'on dit, à près de 4 millions de piaſtres.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 20 *Avril.*) L'on aſſure que le Roi, notre Souverain, ne reviendra ici qu'au mois de Septembre ou d'Octobre prochain. Ce qui ſemble le confirmer, c'eſt que déja l'été dernier S. M. avoit donné différens ordres pour faire camper ſes troupes l'été ſuivant; mais que, par les dernieres lettres qu'elle a écrites d'Italie, elle les a révoqués; de ſorte qu'il paroit, qu'il n'y aura point de camp cette année.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 16 *Avril.*) Le

Prince-roïal, après avoir donné des preuves de ses connoissances dans les vérités de la religion, reçut la Confirmation le 4 de ce mois, en présence du Roi, de la Maison roïale, & d'une assemblée de personnes de rang. Après que cette cérémonie fut terminée, le Roi décora de la Clef de son grand-chambellan le général d'Eichstedt, ministre-d'état, qui a été chargé de l'éducation de ce jeune Prince, lequel lui fit présent en même tems d'un Souvenir, enrichi de brillans de très-grand prix. Mr. d'Eichstedt se démit alors de sa place de gouverneur de S. A. Roïale, pour jouir désormais dans la retraite du repos dû à son âge, en conservant néanmoins son rang de général au service de Sa Majesté. Elle a créé en même tems chevaliers de l'Ordre de l'Eléphant les conseillers-privés de conférence de Moltke, grand-maître de la cour de S. M. la Reine-douairiere; comte von der Osten, grand-juge du tribunal-suprême; comte de Holstein, grand-veneur; comte de Haxthausen & Brockenshuus, gouverneur de province. Mr. de Bülow, premier-gentilhomme de la chambre du Prince-roïal, a été nommé maréchal de sa Maison; & le conseiller-d'état Sporon, qui a rempli la place de son précepteur, a obtenu celle de secretaire de son cabinet & de son trésorier, avec le titre de conseiller de conférence. Sa Maj. l'a nommé aussi son propre secretaire-privé du cabinet; poste, dont Mr. Hoeg-Güldberg, secretaire-d'état a donné sa démission.

Le Roi a nommé trois ministres aux cours

étrangeres; ſavoir, le comte de Wedel pour ſe rendre comme ſon envoïé à Stockholm; le lieutenant-général & chambellan Gaſpar Munthe de Morgenſtierne au même caractere en Eſpagne, & le chambellan Frédéric-Charles-Emile von der Lube près la cour de Naples.

ITALIE.

ROME (*le* 15 *Avril.*) Le Saint-Pere a réſolu de partir le 22 du courant pour aller viſiter les Marais-Pontins; cette réſolution détruit les bruits d'un prétendu voïage de Sa S. dans quelques païs étrangers.

Sa S. a conféré à M^r. Durazzo l'évêché de Forli vacant par le décès de M^r. Joſeph Vignoli. —— La nonciature de Pologne étant reſtée vacante par le paſſage de M^r. Archetti à celle de Pétersbourg, S. S. vient de nommer à celle-là M^r. Ferdinand Saluzzo.

Continuant ſon ſéjour dans cette capitale, le Roi de Suede ne ceſſe de viſiter de nouveau les raretés & les établiſſemens qui ont fixé ſon admiration & ſes applaudiſſemens; chaque jour il honore le cardinal de Bernis de ſa préſence & y paſſe la ſoirée. Le 5 au ſoir cette Eminence fit entendre à S. M. le *Stabat Mater* de Pergoleſe, qui fut chanté & exécuté avec l'expreſſion & la préciſion dignes de ce grand maître. Le ſujet de cette muſique, dont la répétition fait toujours un nouveau plaiſir, paroit avoir été épuiſé par ce célebre compoſiteur; & il eſt étonnant,

que d'autres se soient essaïés sur le même sujet, mais il ne l'est pas que leurs essais ne fassent que rappeller la production de Pergolese & naître le desir de l'entendre répéter.

Le St. Pere a écrit un bref très-honorable à Mr. l'abbé Denneville, docteur en théologie en l'université de Strasbourg, au sujet d'un excellent ouvrage publié par ce savant sur l'autorité pontificale, sur sa légitimité, son importance, sa nécessité, sa durée & sa persévérance depuis 18 siecles, malgré les efforts de toutes les sectes retranchées du sein de l'Eglise, des faux philosophes & de toute la politique mondaine. Cet ouvrage, composé de six discours en langue allemande, paroîtra bientôt en langue italienne. D'après le compte qu'on lui en a rendu, Sa Sainteté en a témoigné sa satisfaction à l'auteur, & lui a dit entr'autres choses: *ex iis præclarum tuum in catholicam fidem studium agnosci, verùm etiam ità omnia esse sacrâ eruditione, doctrinâ, rationum perspicuitate, argumentorum robore, nixa & confirmata ut nihil validius, nihil efficacius ad vindicandam a novitatibus veritatem possit desiderari.* On voit dans le même bref l'opinion avantageuse que le St. Pere a conçu de l'université catholique de Strasbourg: *ad tui imitationem magìs magìsque excites præstantes viros quorum decesse copia in istà vestrà florentissimà universitate non potest.*

Le chevalier Ant. Psaro, qui passe à Malte en qualité de chargé d'affaires, pour la cour de Russie, est arrivé ici il y a quelques

jours ; aïant appris qu'un navire de ſa nation mouilloit à Civita-Vecchia, il s'embarqua avec ſon domeſtique & pluſieurs effets précieux pour s'y rendre, ſon bâtiment chavira à l'embouchure du Tibre; le chevalier avoit déja diſparu avec ſa barque, lorſque le cardinal Rezzonico, qui par bonheur ſe trouvoit à la fenêtre de ſon palais, fit voler au ſecours de ces infortunés; pluſieurs bateliers ſe jetterent dans l'eau; après bien des fatigues, ils ſauverent enfin les perſonnes, ainſi que la malle où il y avoit 12000 ſequins. Les naufragés furent tranſportés au palais du cardinal, qui après leur avoir fait adminiſtrer tous les ſecours propres à les rétablir, leur prêta ſa voiture pour revenir en cette capitale.

Il y a au couvent des Capucins de cette ville un vieillard plus que nonagénaire ; il eſt né à Iſpahan, il ſe nomme Zilti. Cet étranger, jadis ſujet de Nadirsha ou Thamas Koulikan, avoit été le tréſorier-général de ſon armée. A la mort du Sophi, il prit la fuite & vint à Aſtracan ; il ſe lia avec des miſſionnaires, qui le convertirent, & qui l'aïant amené à Rome, l'ont mis en penſion chez les Capucins, où il vit paiſible & heureux avec 1500 livres de rente, que lui a produites la vente de quelques diamans, dont il s'eſt défait.

Le 7 de ce mois, entre 5 & 8 heures du matin, les villes de Fraſcati, Albano & les environs, ont éprouvé ſept violentes ſecouſſes de tremblement de terre : quoiqu'il n'y ait

eu pour tout dommage qu'une cabane de renversée, l'épouvante étoit devenue si générale, que tout le monde avoit quitté ses habitations pour se retirer à la campagne.

FLORENCE (*le* 16 *Avril.*) Les lettres de Pistoie portent qu'à 4 milles de cette ville, une partie de la montagne située dans l'endroit appellé la Castrojana, s'est éboulée; l'ouverture, qui devient tous les jours plus considérable, a déja deux lieues de long sur une de large, il en sort trois gros torrens qui roulent avec beaucoup de fracas des morceaux de rocher jusqu'aux rives de l'Ombrone, ils emportent tout ce qui se trouve sur leur route. Ce phénomene épouventable attire sur les lieux beaucoup de physiciens, qui prétendent unanimement, que des eaux répandues sous terre par une riviere voisine, sont la cause la plus probable de ce désastre.

Nous apprenons en même tems de Lucques, qu'un pareil éboulement a eu lieu à St. Casciano di Controni; 47 maisons qui se trouvoient au pied de la montagne, ont été renversées; les habitans ont eu le bonheur de sauver tous leurs bestiaux & une partie de leurs effets.

NAPLES (*le* 10 *Avril.*) L. M. sont venues de Caserte voir doubler en cuivre le lougre lancé à l'eau il y a quelques jours; cette opération aïant été finie en très-peu de tems, nos Souverains sont passés à bord de la Médée, frégate hollandoise, dont le commandant eut ensuite l'honneur de dîner au palais

palais avec L. M, ainſi que le général Acton, miniſtre de la marine.

La Ste. Théreſe, frégate du Roi, a pris la ſemaine derniere, dans le canal de Meſſine, un chebec algérien de 18 canons.

Il vient d'arriver à Catane un événement bien tragique, le marquis de St. Giulien aïant conçu quelques ſoupçons ſur la fidélité de ſon épouſe, congédia un jour tous ſes domeſtiques, à l'exception de 2 femmes, dont l'une étoit fille de chambre & l'autre nourrice. S'étant rendu enſuite à la chambre de ſon épouſe, il lui porta pluſieurs coups mortels; la fille accourue aux cris de ſa maitreſſe, fut bleſſée de même; la nourrice arrivée, l'enfant ſur le bras, reçut à ſon tour quelques bleſſures, mais moins dangereuſes; on l'a trouvée nageant dans ſon ſang, pendant que les deux autres expirerent. Le barbare a pris la fuite: on ignore juſqu'ici ce qu'il eſt devenu.

On a reçu la triſte nouvelle d'un tremblement de terre qui s'eſt fait ſentir la ſemaine derniere à Meſſine & dans la Calabre. Les dommages qu'il a cauſés dans cette derniere province ſont peu conſidérables, mais à Meſſine ils furent plus affligeans, par la chute d'une grande muraille qui écraſa un édifice contigu avec trois perſonnes qui y ont laiſſé la vie. La réproduction fréquente des cruels effets de ce déplorable phénomene perpétue la fraïeur parmi les habitans, dont la vie ſemble bien précaire.

LIVOURNE (*le* 12 *Avril.*) Le 29 du

mois dernier au soir, il s'est élevé ici un ouragan affreux qui a continué avec la même violence jusqu'à ce jour, l'un des bâtimens arrachés de leurs ancres a été brisé, une chaloupe russe a disparu avec 18 hommes; on vient d'en retrouver six cadavres. Le 2 de ce mois, pendant 6 heures de tems, il est tombé tant de neige que toutes nos campagnes en sont couvertes à une haureur qu'on ne se souvient pas d'avoir jamais vue ici au cœur de l'hiver.

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le 19 Avril.*) *Copie de la lettre du conseil des finances en date du 14 Avril 1784, adressée aux officiers principaux des droits d'entrée & de sortie de S. M. à St. Philippe, Anvers, Bruxelles, Turnhout, Tirlemont & Namur.*

« Nous vous faisons la présente pour vous dire, que nous avons résolu de permettre le *transit* des huiles de semences par les abords & issues du réglement du 29 Août 1783, en païant 20 sols par aime; vous communiquerez la présente à ceux qu'il appartient & vous la ferez afficher. »

Autre copie de la lettre du conseil des finances en date du 14 Avril 1784, adressée aux officiers principaux des droits d'entrée & de sortie de S. M. à Mons, Tournay, Courtray, Ipres, Bruxelles, Namur, Turnhout & Tirlemont.

« Nous vous faisons les présentes pour vous dire, que nous avons résolu de permettre le *transit* des huiles de semences, parmi païant quarante sols de l'aime, en entrant par le bureau de Quiverain, Boisbourdon, Palais, Rumes, Marquain, Menin, Pont-rouge & Rousbrugge,

brugge, pour sortir par ceux de Baelen, Veerle, Dieft, Orsmael & Ahin; vous communiquerez la présente à ceux qu'il appartient & vous la ferez afficher.

La Haye (*le* 25 *Avril.*) Les Etats de Hollande & de West-Frise, assemblés vendredi dernier, ont prorogé leur assemblée jusqu'à mercredi prochain. M^r. le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France, étant revenu ici la nuit du 21 au 22 de ce mois, a notifié le lendemain son retour au président des Etats-généraux, à Mgr. le Prince Statthouder, & à quelques autres membres ou ministres du gouvernement; & le 23 il a été complimenté à ce sujet avec les formalités d'usage. L'on croit, que ce ministre ne quittera ici son poste qu'après avoir mis la derniere main à plusieurs affaires courantes, nommément à la négociation d'un traité entre la France & la république.

Jeudi dernier il est arrivé un courier de Bruxelles, par lequel l'on a appris, que les trois commissaires de la république près de cette cour y étoient arrivés, & que les conférences alloient s'ouvrir incessamment. En attendant il se confirme par les dernieres lettres de la Flandre-hollandoise, particulierement de Lillo, que les bruits, qui ont couru du prochain investissement de ce fort, ont été mal-fondés, & apparemment répandus par des mal-intentionnés pour causer une fausse alarme; intention, que jusqu'à présent l'on ne peut que supposer également dans les assertions, qu'on fait circuler, même dans des papiers publics étrangers, relativement aux

vues du gouvernement des Païs-bas-autrichiens, sur la navigation de l'Escaut en violation du traité de Munster. Des avis particuliers de Bruxelles donnent au contraire les assurances les plus positives, que l'Empereur ne desire que d'être rétabli dans certaines possessions ou droits, qui ont été en litige jusqu'à présent. Tel est entre autres le petit fort ou hameau du Vieux-Lillo, situé à un demi-quart de lieue de Lillo. Le gouvernement des Païs-bas-autrichiens réclamant ce petit terrein, l'on apprend par des lettres de Lillo en date du 22 de ce mois, qu'un détachement de 30 hommes de troupes impériales en avoit pris possession la nuit précédente, & que quelques centaines d'ouvriers travailloient à démolir entierement les anciens ouvrages de ce petit fort, abandonné depuis la guerre de 1747, & qui ne servoit plus que de jardin potager au commandant de Lillo.

Copie d'une lettre écrite de la part du gouvernement général, à Mr. le baron de Hop, ministre-plénipotentiaire de L. H. P. à Bruxelles.

« Mr. Quoique les ouvrages du fort de Lillo, tels qu'ils existent à présent, soient déja pris en partie sur le territoire de l'Empereur, & qu'il y ait de nouveau pour Lillo, comme pour les autres forts que les Etats-généraux occupent sur l'Escaut, & dont suivant les traités, quelques-uns ne devroient plus subsister, des réclamations multipliées à faire de la part de S M, le Gouvernement-général vient d'apprendre que l'on renouvelleroit les palissades à Lillo, sur le pied de ce que l'on a entrepris de faire déja en 1753; qu'en renouvellant ainsi les palissades, on y auroit ajouté une

ligne qui ferme l'accès nommément à l'Eclufe, ou qui rend au moins cet accès dépendant d'un aveu ou permiffion de la garnifon; & qu'on y renouvelleroit ou conftruiroit au furplus une batterie qui domine l'Eclufe, & qui eft pour ainfi dire contigue. »

« Certainement dans le tems que S. M. a droit de prétendre que les chofes foient portées à l'égard de tous ces forts aux termes où elles devroient refter & être, d'après les traités, le Gouvernement-général ne s'attendoit & ne pouvoit pas s'attendre à des mefures, qui comme celle-ci, font une nouvelle violation du territoire de S. M, commife encore, dans quel moment? dans le moment où l'on touche à l'ouverture d'une négociation pour laquelle les plénipotentiaires font enfin nommés de part & d'autre; & après que l'emplacement feul des paliffades, entrepris en 1753, avoit déja excité les plaintes & les réclamations du Gouvernement-général, comme d'une violation du territoire, ainfi qu'on peut le voir dans les mémoires remis à feu Mr. le baron de Haren, le 9 Décembre 1753 & 9 Mars 1755. »

« Après ce que Mr. le baron de Hop a témoigné dans fon mémoire du 21 Février dernier, & répété de vive-voix fur la fenfibilité qu'a excité dans l'efprit de L. H. P. le reproche que l'on a cru trouver dans le mémoire du Gouvernement-général du 11, comme fi on leur fuppofoit des principes d'offenfe & de mépris pour le territoire de S. M, le Gouvernement-général defiroit pouvoir fe laiffer aller à la confiance, que L. H. P. n'ont point de part à des difpofitions qui dans toutes leurs relations font de nature à exciter tout au moins la furprife de S. M. Elle ne pouvoit fans doute pas préfumer que dans l'inftant même de la négociation, dans l'inftant où l'on a développé des fentimens de refpect pour elle, le defir de cultiver fon amitié & fa bienveillance, & le prix qu'on y attache, on pourroit penfer, beaucoup moins avoir le courage de contredire l'expreffion

de ces sentimens tant de fois réïtérés, par des violations nouvelles, qui ajoutent à celles qui subsistoient déja. »

« D'un autre côté, malgré les déclarations positives faites au nom de S. M, quant à la souveraineté du Doel, malgré le devoir imposé aux commandans hollandois de respecter le territoire de S. M, même dans la partie de ce territoire, que le mémoire de Mr. le baron de Hop du 10 Novembre dernier, a voulu rendre litigieuse, & malgré l'exemple de la punition décernée à charge du lieutenant-colonel van Schweinitz, le commandant de Lillo s'est néanmoins cru permis de s'adresser au Dykgraaf du Doel, pour qu'il fasse afficher & publier une avertance, pour déclarer que ceux qui voudront prendre en louage la pêche devant l'Ecluse du Polder du Doel, ainsi que les herbages d'une partie de la digue, à commencer de la même Ecluse, pourront s'adresser au commandant de Liefkenshoek. »

« Cette derniere démarche, qui certainement n'aura pas son effet peut être une tentative particuliere, dirigée par l'intérêt privé des commandans, accoutumés à des jouissances indues sur le territoire de l'Empereur : ce qu'on peut en inférer, c'est qu'au moins ces officiers ne sont pas assez instruits, ou pas assez ménagés pour sentir ce qu'ils doivent à la souveraineté de l'Empereur, & aux déclarations données par L. H. P. elles-mêmes : mais pour les dispositions qui se font à Lillo, & dont il est parlé ci-dessus, le Gouvernement-général ne peut pas se dispenser, en se réservant toutes les réclamations dont l'état des choses quant au fort étoit déja susceptible, de réclamer nommément & par provision contre la violation renouvellée qui résulte de la direction d'après laquelle, on remplace les palissades ; contre ce qu'on fait entr'autres à l'égard de l'Ecluse, & contre toute gêne qu'on établiroit relativement à cette même Ecluse qui est sur le territoire de S. M I, dont les intéressés doivent pouvoir disposer en tout tems, avec une entiere liberté sans pouvoir être dépendans ou

dans le risque de dépendre d'aucune autorité ou influence étrangere. L. H. P. trouveront dans leur sagesse & leurs lumieres les moïens d'appaiser S. M. I. sur les violations nouvelles & vraiment inattendues que l'on vient de se permettre à Lillo, & de prévenir les effets & les suites que des procédés de cette espece ne pourroient manquer d'entraîner, si la répne les prévenoit point par un appaisement dont S. M. I. puisse se contenter. »

Mr. le baron de Hop est prié de porter le présent mémoire à la connoissance de L. H. P.

A Bruxelles, le 4 Avril. 1784.

Un second mémoire remis en même tems à Mr. de Hop, est de la teneur suivante :

« Le nommé Brager, sujet de S. M. I, batelier domiciliié au Doel, établi Marktschipper, au nom du duc d'Aremberg, seigneur du lieu, se rendant le 31 Mars du Doel à Anvers, avec son bateau, chargé de denrées & de quelques passagers, & se trouvant devant le fort de Lillo, le nommé Drouckers, matelot & pilote de la chaloupe hollandoise, appella Brager, & lui demanda s'il ne devoit pas venir faire sa déclaration. Brager répondit négativement, & se déclarant établi par le seigneur du Doel pour naviguer sur Anvers & *vice versâ*, il ajouta qu'il lui étoit défendu de la part de S. M. I, d'arrêter à Lillo & d'y faire aucune déclaration : Drouckers lui dit alors qu'au moins il devoit jetter l'ancre ; mais Brager lui aïant témoigné qu'il ne le feroit point, l'autre en laissant cependant passer Brager avec son bateau, lui déclara qu'il devoit en rendre compte au fort, où il se rendit en effet, & qu'on trouveroit bien Brager l'après-dîné. »

« Ce batelier se trouva en effet devant Lillo avec son bateau, le même jour à 1 heure & demie de l'après-dîné avec des passagers & des denrées pour les habitans du Doel : mais à peine eut-il été apperçu par ceux de la frégate qu'ils lui annoncerent par le secours d'un porte-voix, qu'il eut à venir faire déclaration

à Lillo. Il leur repliqua en réclamant sa qualité de Marktschipper, établi par le seigneur du Doel, & la défense de S. M. I. de faire aucune déclaration : mais ceux de la frégate lui annoncerent en réponse qu'il devoit venir faire sa déclaration à Lillo ou qu'ils couleroient son bateau à fond. »

« Ce batelier continua non-obstant sa route; mais alors ceux de la frégate pointerent le canon vers son bateau, & montrerent la méche en menaçant qu'ils feroient feu. Sur cette démonstration le batelier baissa ses voiles, & immédiatement après ceux de la frégate se rendirent dans une chaloupe & vinrent aborder le batelier, en lui ordonnant de nouveau d'aller faire sa déclaration à Lillo. Il s'y refusa encore, en disant que cela lui étoit défendu au nom de S. M. I. »

« Le bailli de Baveren & du Doel qui se trouvoit sur le bateau, *comme passager*, prit alors la parole pour demander au commandant de la frégate, pourquoi il vouloit couler le bateau à fond ? Cet officier répondit alors : *que cela lui étoit ordonné ainsi*, & qu'il auroit effectué la menace si le batelier n'avoit pas baissé ses voiles, ou s'il avoit voulu passer outre ; & quoique le bailli eut confirmé au commandant que le batelier avoit défense expresse de S. M. I, & observé que ceux de Lillo, non plus que leurs maîtres n'avoient *aucun & pas le moindre droit de souveraineté sur l'Escaut*, cependant le commandant ne continua pas moins à persister, en arrêtant le bateau, que le batelier devoit faire sa déclaration à Lillo. »

« Sur cela le bailli demandant que le commandant se décidât à prendre un parti, & à laisser passer le bateau, ou à déclarer pour quelle raison il vouloit l'arrêter, protestant d'avance de tous dommages & intérêts, tant pour lui-même que pour les passagers, le batelier & le bateau, le commandant, après quelques pour-parlers ultérieurs retourna avec sa chaloupe à la frégate, en déclarant au batelier en termes menaçans, que s'il s'avisoit

de vouloir paſſer outre avec ſon bateau, il le couleroit à fond. »

« Le batelier ne prenant ce langage que pour une menace, releva ſes voiles, mais dans l'inſtant même le canon de la frégate fut pointé de nouveau contre le bateau; la méche reparut, & on étoit prêt à faire feu ſur le bateau. Alors les paſſagers crierent qu'ils aborderoient à Lillo, comme on le fit en effet. »

« A peine y furent-ils que deux commis ou emploïés au bureau de Lillo ſe préſenterent pour ſe rendre à bord du bateau; mais le bailli leur déclara que cela ne ſe pouvoit point; ſur cela un des commis ordonna au batelier d'ouvrir le deſſus du bateau; le bailli s'y refuſa encore, toujours en réclamant la qualité de Marktſchipper & la défenſe donnée de ne permettre aucune viſite, ni inſpection. Enfin ce ne fut qu'après que le bailli eut demandé au commis, par quelle raiſon ceux de la frégate avoient fait la menace, de couler le bateau à fond, & pourquoi on prétendoit qu'il dût amarrer à Lillo, & après qu'il les eut interpellés, en rappellant toujours la défenſe, dont le batelier étoit muni, ou à laiſſer librement paſſer le bateau, ou à déclarer les raiſons pour leſquelles on l'arrêtoit, que les commis ont lâché priſe, & laiſſé partir le bateau vers le Doel, en témoignant que puiſque le batelier étoit muni d'un acte portant défenſe de la part de S. M, ils le laiſſeroient librement paſſer pour le préſent & pour le futur. »

« Telles ſont les circonſtances de l'événement qui vient de ſe préſenter; événement inconcevable, & qui, s'il procédoit des ordres & inſtructions de L. H. P, (ce qu'il eſt impoſſible de préſumer ſeulement) ſeroit un ſignal certain d'une réſolution priſe de rompre tous les liens d'amitié. »

« Empêcher le libre paſſage des ſujets de S. M. I. ſur ſon propre territoire & dans ſa ſouveraineté; embarraſſer la navigation, la ſoumettre à des gênes & à des ſujettions; emploïer la contrainte par la voie d'une autorité & d'une force étrangere & incompétente; arrêter le

bateau des sujets de S. M. I; menacer de faire feu; pointer le canon sur eux, leur montrer la méche; se préparer à deux reprises pour exécuter la menace; mépriser la qualité légale du batelier, la réclamation des droits de S. M, celle d'une défense positive, portée en son nom & se fonder sur ce qu'il *étoit ordonné* d'en agir ainsi: c'est mettre le comble à tout ce qu'on peut imaginer de plus insultant pour les droits absolus de la souveraineté de S. M; & il n'y a pas d'exemple d'une conduite aussi téméraire & aussi criminelle. »

« Le Gouvernement-général doit aux droits que S. M. saura soutenir au besoin, de déférer d'abord à L. H. P. la connoissance de ce qui vient de se passer, & persuadé qu'il est impossible qu'elles aient donné, ni même pu penser de donner des ordres pareils pour attaquer ouvertement la souveraineté de S. M. I, & pour traiter ainsi ses sujets, il attend de leur justice & de leurs sentimens, qu'elles ne balanceront pas un moment de punir avec la plus grande sévérité, les auteurs de ces violences, & qu'elles donneront à S. M. I, une réparation prompte & solemnelle; en faisant au surplus leurs dispositions, & en donnant des ordres que leur sagesse & leur prudence leur suggéreront, pour que les emploïés de la rép. ne se permettent, ni démarche, ni opposition, ni prétention contraire à la défense réellement donnée aux sujets de S. M. I, de ne reconnoître aucune autorité étrangere sur l'Escaut entre le Doel & Anvers, de ne se rendre à aucune interpellation, de ne se soumettre à aucune visite, ailleurs qu'aux bureaux & par les emploïés de S. M. I. »

Peu après avoir reçu ces deux mémoires, les Etats-généraux ont montré leur déférence pour les plaintes y contenues, par la résolution que voici.

Extrait du regitre des résolutions de L. H. P. les Etats-généraux des Provinces-unies, du vendredi 9 Avril 1784.

Ouï le rapport de Mrs. de Lynden de Hemmen & autres députés de L. H. P. pour les

affaires de Flandre, qui, en vertu de la résolution de L. H. P. du 5 du courant, ont examiné avec quelques commissaires du conseil-d'état, en présence de Son Altesse, deux lettres du colonel de Pabst, commandant du fort de Lillo, écrites à Lillo le 1 du courant, l'une adressée à Son Altesse, l'autre à Leurs Hautes-Puissances, ainsi qu'une lettre du college de l'amirauté en Zeelande, écrite à Middelbourg le 3 du courant, toutes concernant ce qui s'est passé à l'égard du navire-de-garde de l'Etat, mouillé dans le Vloot devant Lillo, & une barque appartenante au village du Doel: examiné de plus, en vertu des résolutions de L. H. P. du 7 Avril suivant, deux lettres ultérieures du dit colonel de Pabst, écrites à Lillo le 3 & le 5 du courant, concernant le même cas ainsi que la demande de secours, faite par le navire-de-garde & l'interdiction, faite par le conseiller-d'état Dierix, d'affermer les herbages & les pêcheries à l'entour du fort; & enfin une lettre de Mr. Hop, ministre-plénipotentiaire à la cour de Bruxelles, en date du 5 du courant, adressée au greffier Fagel avec un mémoire, concernant le renouvellement des palissades à Lillo, le tout plus amplement mentionné dans les regitres à la date des 5 & 7 du courant.

Sur quoi délibéré, & pris les considérations & le très-sage avis de Son Altesse, a été trouvé bon & arrêté, " que, pour user dans le cas présent de toute la facilité possible, & pour prévenir tout ce qui pourroit donner occasion à des désagrémens ultérieurs, il sera écrit au college de l'amirauté en Zeelande, qu'il ait à donner le plus promptement possible les ordres nécessaires, pour que le navire-de-garde, mouillé dans le Vloot devant Lillo, ne fasse provisionnellement, & jusqu'à ce qu'il ait été donné des ordres ultérieurs par Leurs Hautes-Puissances, ni ne tente aucunes visites quelconques à l'égard de navires allant (ainsi que le Gouvernement-général des Pays-bas-autrichiens l'exprime, *de nous à nous*) du Brabant ou de la Flandre-autrichienne vers

les diſtricts, nommés Vry-Polders, & *vice versâ*, allant ou venant ainſi des Polders de Lillo, Sandvliet, Stabroek & Barendrecht, en paſſant le quai de Lillo du côté du Brabant, ni allant ou venant du Doel, Ste. Anne, Keteniſſe & autres Polders, ſitués ſur l'Eſcaut du côté de la Flandre; mais qu'au contraire on laiſſe paſſer librement & ſans empêchement les ſuſdits navires, ſans qu'ils ſoient retenus par aucune viſite de la part du dit navire-de-garde; & ce proviſoirement & juſqu'à ce que L. H. P. aient donné des ordres à ce contraires: qu'il en ſera donné avis par extrait au colonel de Pabſt, qui commande actuellement les forts le long de l'Eſcaut, pour lui ſervir d'inſtruction: que de plus S. A. ſera requiſe, comme elle eſt requiſe par la préſente, d'écrire au ſuſdit colonel de Pabſt, « que par » les ſuſdits ordres L. H. P. penſent avoir » ſuffiſamment pourvu à ce que le ſuſdit na- » vire-de-garde ne ſe trouve point dans le » cas d'avoir beſoin de ſecours contre les » ſuſdits bâtimens, allant aux dits Vry-Polders » ou en venant; & qu'au ſurplus elles ap- » prouvent la conduite prudente qu'il a te- » nue, & le chargent ultérieurement de la » continuer & d'éviter tout ce qui pourroit » reſſembler à des voïes de fait, leſquelles » impliqueroient une aggreſſion de la part de » la république »: que de plus il ſera envoié au ſuſdit colonel de Pabſt copie du mémoire, remis le 4 du courant à Mr. Hop, miniſtre-plénipotentiaire de L. H. P. à la cour de Bruxelles, concernant des plaintes ſur l'emplacement de paliſſades à Lillo & ſur la conſtruction d'une batterie, avec ordre d'informer à ce ſujet L. H. P. le plutôt poſſible, juſqu'où ce travail a été porté, & préciſément en quel endroit l'on pourroit avoir deſſein de placer ou de conſtruire les dites paliſſades & la batterie, ou bien en quel endroit elles ont déja été effectivement placées & conſtruites, ainſi que d'avoir ſoin qu'en attendant & pendant les délibérations de L. H. P, il ſoit fait interdiction en leur nom de continuer

l'emplacement de paliſſades ou la conſtruction d'une batterie hors l'enceinte de la levée principale de Lillo, en quelque maniere que ce ſoit & juſqu'à ordre ultérieur; chargeant en outre le dit colonel d'informer L. H. P. de ce qui eſt des affiches pour affermer la pêche devant l'Ecluſe du Polder du Doel, ainſi que les herbages d'une partie de la digue dans le même endroit, dont il eſt auſſi fait mention dans le ſuſdit mémoire de la cour de Bruxelles, comme d'un objet de plainte; tandis que L. H. P. lui enjoignent bien expreſſément de prendre les meſures néceſſaires, pour qu'en attendant & juſqu'à ordre ultérieur de la part de L. H. P, la dite admodiation n'ait pas lieu, & qu'il ne ſoit point fait uſage de la dite pêche.

Et ſera envoïé extrait de la préſente réſolution de L. H. P. à Mr. Hop, pour le charger d'en faire l'uſage convenable & de déclarer là où il appartient, « que L. H. P. ne » butant rien moins que de donner quelque » offenſe, par leurs officiers ou emploïés, à » S. M. Imp. & Roïale, ne peuvent qu'être » extrémement ſenſibles au ſoupçon, comme » ſi elles ſeroient capables de donner à cet » effet quelques ordres ſous main; que, pour » déſabuſer d'autant mieux le Gouvernement » général à cet égard, elles ont donné les » ordres proviſoires mentionnés ci-deſſus: » qu'au reſte L. H. P. perſiſtent inébranlable- » ment dans les ſentimens de reſpect & d'eſ- » time pour S. M. Imp. & Roïale, dont elles » ont ſi ſouvent fait profeſſion, ne deſirant » rien davantage que de pouvoir en manifeſ- » ter les preuves les plus indubitables, & » que la négociation prochaine puiſſe termi- » ner à la ſatisfaction réciproque tous les dif- » férens, qui ſubſiſtent aujourd'hui. »

Réſolu auſſi & arrêté, qu'il ſera envoïé extrait de la préſente réſolution de L. H. P. à Mr. le comte de Waſſenaer-Waſſenaer, envoïé-extraordinaire & plénipotentiaire de L. H. P. à la cour de Vienne, pour lui ſervir d'information & pour en faire l'uſage néceſ-

ſaire,

faire, au cas qu'on l'entretînt sur les objets y mentionnés : comme il sera aussi remis pareil extrait entre les mains de Mrs. les ministres-plénipotentiaires, nommés pour se rendre aux conférences de Bruxelles, à l'effet de leur servir d'instruction. *Arrêté sans résomption.*

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 17 Avril.*) Le Jeudi-saint, l'Empereur assista au Service divin dans la grande chapelle de la cour, & reçut la sainte Communion des mains du nonce apostolique. L'Office fini, & S. M. étant rentrée dans ses appartemens, elle lava les pieds à 12 vieillards, dont l'âge réuni faisoit 997 ans; après les avoir servis à table, S. M. visita dans l'après-midi plusieurs églises de cette capitale.

Le 13, Sa Maj. accorda l'investiture, pour les fiefs relevant de l'Empire, au prince-évêque de Bâle, qui fut représenté dans cette cérémonie par M^r. le comte François Alberti d'Enno, chanoine de Trente, abbé de Ste. Croix à Milan. —— S. M. vient de faire une promotion parmi ses généraux : les feld-maréchaux-lieutenans (ou lieutenans-généraux) Jaques de Preysac, comte Pierre Ponce de Léon, Chrétien-Jacques de Vogelsang, comte Jean Palfy d'Erdödy, comte Joseph Murray de Melgum, comte Léopold de Steyn, baron de Mathesen, comte Charles de Ferraris, baron Chrétien-Wolfgang Favre de Four, & comte Michel de Wallis ont été élevés au grade de feldzeugmeister-général (ou général

néral d'infanterie) & les feld-maréchaux-lieutenans comte Louis d'Argenteau & comte Ignace d'Almazy ont été déclarés généraux de cavalerie. —— Sa M. I. fera, le jour de la fête des Apôtres St. Pierre & St. Paul, la cérémonie ſolemnelle de donner la barette de cardinal à Mr. Garampi, nonce apoſtolique à ſa cour, qui aura pour ſucceſſeur le prélat Albani, frere du prince grand-maître de la cour de S. A. R. l'Archiduc Ferdinand à Milan.

Il a été enjoint aux imprimeurs, libraires & relieurs, d'envoïer à la commiſſion de la cenſure tous les livres de dévotion, pour que cette commiſſion les examine, & défende ceux qui contiennent des choſes peu aſſorties à la dignité de la religion & à une piété ſolide. On s'attend à un réglement bien plus ſévere contre les ouvrages impies & ſoi-diſant philoſophiques qui non-ſeulement égarent le lecteur dans des points eſſenciels, mais qui attaquent par la baſe la ſociété humaine.

On exécute dans les diverſes provinces des Etats de l'Empereur, le dernier réglement qui a pour objet l'établiſſement des paroiſſes; cette opération eſt finie dans la haute & la baſſe Autriche; on eſt actuellement occupé à la faire dans la Moravie, où il y aura 180 nouvelles paroiſſes. —— Sa M. vient d'ordonner que les bénédictions, exorciſmes &c, qui tirent leur origine du rituel romain, ſoient conſervés & les autres abolis.

Le ſéminaire grec ne ſera point transféré à Fünfkirchen comme il en avoit été queſ-

tion.

tion. Ce changement eſt l'effet des repréſentations de l'abbé Bataſich qui en étoit ci-devant le ſupérieur & eſt maintenant grand-vicaire de l'évêque de Creutz en Croatie, du rit grec-uni.

Les ſoi-diſant Abramites ou Déiſtes de la Bohême continuent leurs mouvemens ſéditieux. La chancellerie aulique de Bohême & d'Autriche a été obligée de concerter avec le conſeil de guerre, des meſures efficaces pour les réprimer ; de même que pluſieurs païſans de la Haute-Autriche, qui s'étant déclarés Proteſtans ſe croïent exempts de païer les contributions aux monaſteres dont ils ſont ſujets.

On vient de publier pluſieurs réglemens concernant la diſcipline militaire. L'un défend aux parens & amis de tous déſerteurs des troupes impériales qui auront paſſé ſous les drapeaux étrangers, de leur faire parvenir aucun ſecours, ſoit en effets ou en argent, ſous peine d'être déclarés leurs complices, & punis comme tels.

Un particulier occupant une place honorable à Milan ſollicita S. M. de lui accorder la grace de ſon frere qui avoit été condamné à balaïer les rues à Vienne ; il l'obtint : il part pour aller délivrer ſon frere & le ramene avec lui à Milan, y ſollicite un emploi pour ce même frere, mais il n'y en avoit pas alors de vacant. Ennuïé de n'avoir rien à faire, le forçat a enlevé à ſon frere ſa montre, ſa bague & 265 ducats. (a) On

(a) Evénement bien propre à confirmer la néceſſité

On apprend de Venise, que le 19 Mars, un rabin du premier ordre, accompagné de 10 Juifs les plus opulens, a embrassé le christianisme dans la métropole de la dite ville.

PRAGUE (*le* 19 *Avril.*) Il y a eu jusqu'à présent dans cette ville quatre corps différens de magistrature pour l'administration de la justice & de la police. L'Empereur vient d'ordonner la suppression de ces corps, & l'établissement d'un seul, composé d'un bourgmestre, de deux vice-bourgmestres & de quarante assesseurs.

Le 20 du mois dernier, on a ressenti le long de l'Elbe, dans le cercle de Leutmeritz, un tremblement de terre assez fort; il a pris sa direction par le cercle de Satz, & s'est étendu jusqu'à Egra; la commotion étoit accompagnée d'un bruit souterrain très-violent, à la suite duquel une montagne près d'Osseck a reçu une ouverture considérable, d'où pendant quelques heures on a vu sourdre un petit fleuve. Plusieurs bâtimens en ont beaucoup souffert, sur-tout le château près de Dux; ce sont là, dit-on, les suites naturelles des débordemens extraordinaires; la grande quantité d'eau, répandue sous terre avec violence, ne pouvant manquer d'y mettre en

---

nécessité indispensable de la peine de mort, qui seule, suivant la remarque de St. Augustin, peut retrancher à jamais & d'une maniere infaillible les scélérats de la société des vivans. 15 Fév. 1782, p. 259. — 15 Juillet 1783, p. 445. — 1 Sept. 1783, p. 53.

mouvement les matieres élastiques, & d'occasionner des fissures à la surface du globe.

S. A. Electorale de Saxe, qui étoit tombée dangereusement malade, commence à se rétablir; on a chanté à cette occasion le *Te Deum* dans toutes les églises de Dresde.

BONN (*le 19 Avril.*) On assure que feu l'Electeur a nommé pour son exécuteur testamentaire S. A. R. l'Archiduc Maximilien, qui doit lui succéder, auquel il a légué une croix richement garnie de brillans, & que le reste de ses bijoux reviendra au comte de Kœnigsegg-Aulendorf. Parmi plusieurs autres legs, feu S. A. Electorale a destiné 12 mille Rixdalers pour la construction d'un hôpital en cette ville. La chambre électorale des finances est son légataire universel.

COLOGNE (*le 28 Avril.*) L'arrivée de l'Archiduc à Bonn a été annoncée aujourd'hui à 8 heures du matin par un exprès au grand-chapitre. Ce corps s'est aussitôt assemblé & s'est rendu à Bonn pour complimenter cet illustre Prince.

NUREMBERG (*le 17 Avril.*) Notre ville vient de faire frapper une médaille pour perpétuer la mémoire de la derniere inondation qu'elle a essuïée. Elle offre d'un côté une partie de la ville submergée, avec des maisons qui s'écroulent; une femme éplorée levant les yeux & les mains vers le ciel, à côté de laquelle se trouvent à terre un écusson avec les armes de la ville, & une légende en langue allemande, portant: *Dieu soit notre aide dans les grandes calamités.* On lit de l'autre

côté : *En mémoire de l'inondation ſubite du 27 de Février* 1784, *qui le lendemain, étoit plus conſidérable que celle arrivée le même jour en* 1595, *la crue des eaux de cette année aïant ſurpaſſé de* 2 *pieds celle de* 1595.

RATISBONNE (*le* 15 *Avril.*) Les ſommes que le prince de la Tour & Taxis dépenſoit pour les combats d'animaux, vont être emploïées au ſoulagement des malheureux. La ville a reçu 14 mille florins pour aider à indemniſer ceux qui ont ſouffert des débordemens des eaux. Le chapitre de cette ville & celui de Niederminſter ont offert à la ville tout le bois néceſſaire pour la reconſtruction des maiſons qui ont ſouffert ; L'abbé-prince de St. Emmeran a offert le fer, la chaux & les pierres dont on auroit beſoin. Mde. la princeſſe d'Oberminſter a offert de prêter une ſomme d'argent ſans intérêt pendant 8 ou 10 ans. On peut évaluer la perte que notre ville a eſſuïée à 200,000 fl.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 25 *Avril.*) La Reine a été fort incommodée d'une colique bilieuſe, pendant quelques jours. S. M. ſe trouve beaucoup mieux. —— Le Roi a nommé Mr. Archibald Macdonald, gendre du comte Gower, au poſte de ſolliciteur-général vacant par la promotion de Mr. Pepper Arden à celui de procureur-général.

Des dépêches de la régence de Hannovre

excitent l'attention particuliere du ministere sur les affaires d'Allemagne. On prétend entrevoir quelques événemens importans de ce côté-là ; & cette idée a sa source dans les démarches du Landgrave de Hesse-Cassel, ainsi que des Princes de la Maison de Brunswich & de leurs alliés pour augmenter leurs troupes, afin de les faire passer au service d'un Prince puissant, à qui l'on suppose des vues que l'événement seul semble devoir vérifier.

Pour donner une idée des abus qui se commettent dans les élections parlementaires, il nous suffira de dire, que samedi dernier on arrêta un électeur qui votoit pour la sixieme fois pour le chevalier Wray; il fut pris sur le fait par un des membres du comité de M^r. Fox, qui l'avoit déja remarqué, mais n'avoit pu percer la foule à tems pour le faire arrêter la premiere fois qu'il le reconnut pour un *pluraliste* On prétend qu'il y a plus de 1500 votes de cette espece de donnés tant d'une part que de l'autre ; ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que c'est en baisant la Bible & faisant serment *qu'ils n'ont pas encore voté*, que les électeurs commencent avant de nommer le candidat dont ils font choix. Les partisans de M^r. Fox assurent que plus de 200 soldats ont voté qui n'avoient pas droit de le faire, & qu'il y a eu dans quelques quartiers jusqu'à neuf voix données par chambre, tandis qu'il n'en faut qu'une par maison L'autre partie assure que c'est aux amis de M^r. Fox à qui il faut reprocher

procher cette odieuſe manœuvre, & qu'ils ont amené tous les porte-faix, les valets d'écurie, les charbonniers & les gravâtiers de Londres pour voter en ſa faveur, quoiqu'ils ne tinſſent pas maiſon. Les gens neutres croient que ces reproches ſont également mérités par les deux partis.

Une lettre d'Edimbourg porte que le 8 du mois dernier, il eſt arrivé un accident très-funeſte, dans une ferme de la paroiſſe d'Aberdour. La famille venoit de ſouper, & les valets s'étoient retirés dans un autre corps-de-logis ſéparé où ils couchoient, lorſqu'une partie de la montagne, au pied de laquelle étoit bâtie la ferme, eſt tombée, & a écraſé la maiſon où étoient la mere, le fils & la ſervante; ils ont été tués tous les trois (a).

La gazette de Madras du 17 Octobre annonce, que le rétabliſſement de la paix avoit cauſé beaucoup de joie tout le long de la côte de Coromandel; que les François & les Anglois vivoient dans une amitié étroite; que l'abondance du riz cauſoit un contentement général parmi les natifs, le gouvernement en aïant interdit la ſortie même pour

---

(a) Ces événemens aujourd'hui très-fréquens, ne ſont pas inconnus ſur le globe. On ſait que la ville de Pleurs fut écraſée ſous la chute d'une *Alpe* le 26 Août 1618 *. Job parle de ce mouvement ou de ce *tranſport de montagnes*, comme du plus redoutable effet de la vengeance divine. *Qui tranſtulit montes, & neſcierunt hi quos ſubvertit in furore ſuo.* C. 9.

* 1 Avril 1783. p. 531.

l'usage de l'armée ou de la marine: que Typo-Saïb avoit déclaré qu'il se conformeroit au traité des Marattes, & particulierement au 9e. article qui stipule les territoires qui seroient restitués aux Anglois. On se flattoit qu'il ne se départiroit point de cette déclaration.

DUBLIN (*le* 10 *Avril*) Nous sommes depuis trois ou quatre jours dans le trouble & l'alarme; & le mécontentement du peuple, déja aigri par les diverses résolutions de la chambre des communes relativement à la réforme de la représentation en parlement & aux volontaires, a éclaté sur un objet d'un intérêt moins général. Le 3, jour fixé pour recevoir le rapport du comité, qui avoit examiné l'état des manufactures dans le roïaume, les communes rejetterent quelques propositions, qui furent faites, pour les encourager en mettant des droits sur l'importation de l'étranger, particulierement de la Grande-Bretagne. Le peuple, mécontent de cette décision, murmura hautement; & le 5, au moment que le parlement étoit assemblé, environ 500 ouvriers, emploïés dans les diverses fabriques de cette capitale, forcerent la galerie des communes, d'où, au lieu d'écouter les discours des membres, ils commencerent à les haranguer eux-mêmes, mais sur un ton auquel on y étoit peu accoutumé: ils appellerent par leur nom les principaux d'entre ceux qui avoient voté contre la motion: ils leur demanderent une partie des sommes, qu'ils prétendoient avoir été reçues par ces

membres de la part du gouvernement anglois pour voter, comme ils l'avoient fait; & ils les menacerent de s'en prendre à leur personne même. La chambre manda d'abord les officiers de la police de la ville, qui firent sortir la multitude & se saisirent de deux des plus mutins. Depuis ce tems la chambre aïant repris ses délibérations, s'est occupée des moïens de punir ce tumulte.

FRANCE.

VERSAILLES (*le* 30 *Avril.*) Le 13 de ce mois, le sieur Hailes, ministre-plénipotentiaire de la cour de Londres, eut une audience particuliere du Roi, dans laquelle il remit, en cette qualité, sa lettre de créance à S. M. —— Le comte de la Tour-d'Auvergne a prêté le 4, serment entre les mains du Roi, pour la place de lieutenant-général de l'Anjou & du Saumurois. —— Le 18 le bailli de Suffren a prêté serment pour la place de vice-amiral. Cet officier a vu blanchir, pendant ses trois campagnes de l'Inde, ses cheveux & ses sourcils. Il n'est âgé que de 52 ans. De retour à Toulon, son vaisseau le Héros y a rapporté dans son gabaris 700 boulets, qui y sont incrustés. On se rappelle que le Tonnant, commandé par M^r. de l'Etenduaire, pendant la guerre de 1758, en avoit reçu 1800.

PARIS (*le* 30 *Avril.*) Le 12 de ce mois, l'évêque de Babylone a reçu des mains de l'archevêque de Paris, nommé à cet effet

par le souverain Pontife, le *pallium*, que S. S. a bien voulu lui accorder, comme un témoignage d'estime & de satisfaction qu'elle a cru devoir aux services que ce prélat a rendus à la Religion & à l'Eglise pendant son séjour dans le Levant.

Le Roi, dans sa seconde réponse aux remontrances de son parlement, concernant la commission des réguliers & l'hôtel des Quinze-Vingts, lui a défendu " de se mêler de ces „ affaires, Sa Maj. s'en étant réservé la con- „ noissance „. Quant aux réflexions sur les lettres d'extinction en faveur du Sr. de Ste. Foy, Sa Majesté a répondu, qu'*elle réfléchiroit sur cet objet, & qu'elle feroit connoître à son parlement ses intentions à cet égard.*

La terreur où nos négocians avoient été d'une guerre avec l'Empereur de Maroc vient de s'évanouir. La cour a reçu les témoignages les plus certains que cet Empereur est dans les meilleures dispositions de maintenir la paix avec notre Monarque.

Les difficultés qui paroissoient s'élever entre notre cour & celle de Portugal ont été entierement levées dans les conférences que Mr. le comte de Vergennes a eues à ce sujet avec l'ambassadeur de S. M. T. F. Il ne sera porté aucune atteinte à nos propriétés sur les côtes d'Afrique.

On parle de reléguer dans les forêts du Nivernois & du Berry les Tuilleries, les verreries & toutes les manufactures qui consument dans la capitale ou aux environs 150 mille voïes de bois année commune.

Mr. de Calonne se propose, dit-on, donner au public le tableau général des finances, dans le genre du Compte rendu de Mr. Neker.

Le magnétisme animal occupe en ce moment tous les esprits: c'est la folie du jour; elle a succédé à celle des ballons; car il n'est plus question des aëroftats que dans les ateliers de quelques artistes (a). Les jolies femmes ne courent plus au jardin Reveillon chez Mr. Charles; elles vont chez Mesmer, chez Delon, les unes par curiosité, les autres tourmentées de quelques maladies imaginaires. Il n'y a point d'exemple dans aucun Etat d'une fortune pareille à celle que va faire Mr. Mesmer: il gagne 600 mille livres en 6 mois & l'année entiere lui vaudra plus d'un million. Il a dévoilé ses secrets (*prétendus*) à 104 personnes qui lui ont donné chacune 100 louis pour un cours de 14 leçons; il n'a pas plutôt été fini que 100 autres se sont présentées en fournissant la même somme; les esprits les plus prévenus, les savans les plus récalcitrans n'ont pu s'empêcher d'avouer que les connoissances qu'ils ont acquises dans ce

(a) Il s'en fait encore diverses expériences dans les provinces. Il n'y a pas longtems que dans une ville frontiere un Pere Augustin s'est élevé avec un de ces globes, qui est allé tomber sur le rempart, avec une rapidité qui n'a pas donné à sa Révérence le tems d'en sortir avant l'inflammation du gaz, de maniere qu'il a eu bien du mal de s'en tirer, & qu'un moment plus tard il mourroit martyr de la découverte.

cours, ne leur soient fort agréables, & ne leur deviennent un jour très-profitables. Qu'on ajoute aux sommes que Mesmer gagne pour ces cours, 80 ou 100 malades qui lui donnent 6, 8 & 10 louis par mois, & on jugera si jamais médecin a eu une perspective aussi belle. On prétend qu'il quittera Paris l'été prochain, pour aller semer sa science dans les autres capitales de l'Europe. S'il y fait une aussi abondante moisson qu'à Paris, il sera le docteur le plus riche du monde, & sa méthode qui a fait véritablement des cures merveilleuses, sera bientôt la seule médecine universelle. On prétend qu'il a pris tous ses secrets dans un vieux livre écrit en allemand qui vient d'être découvert en Hollande & que l'on traduit en ce moment. Cela lui doit être fort égal aujourd'hui que son secret n'en est plus un, puisqu'il en a fait part à plus de 200 personnes: sans ce livre, & sans donner 100 Louis, bien des gens s'attendent avant 6 mois d'être aussi instruits dans sa science que le meilleur de ses éleves (a). Nos

---

(r) « Le magnétisme animal, dit un pério-
» diste, n'est plus un mystere. Il est de no-
» toriété publique qu'en jettant une dose de
» vitriol mêlé d'une quantité d'eau dans un
» vase hermétiquement fermé, & y faisant
» tremper une broche de fer, dont le bout
» supérieur communique à la poitrine du mé-
» decin magnétisant, qui tient dans ses mains
» deux petits rouleaux de soufre, & ses deux
» pieds reposés sur le couvercle du vase, si
» vous essuiez ses frottemens avec patience,
» vous

têtes françoiſes ne ſont pas faites pour le régime pithagoricien; elles parleront & le fameux ſecret ſera dévoilé.

Le danger de confier l'arſenic aux particuliers pour des uſages domeſtiques eſt démontré par une foule d'exemples : en voici un nouveau que l'on mande de Grenoble. Mde. de Valernod, veuve du marquis de Murat étoit dans ſon château de la Saone près de Beaurepaire; elle y avoit fait tranſporter des proviſions de bouche, qu'elle avoit trouvées dans la ſucceſſion de ſa mere. Elle crut y trouver de la farine d'orge, dont ſa mere faiſoit beaucoup d'uſage. C'étoit de l'arſenic préparé avec de la farine ordinaire. Le 23 du mois dernier, Mde. de Murat commande une ſoupe de cette farine, qu'on lui ſervit à dîner. Elle étoit à table avec 2 de ſes fils & le vicaire de la paroiſſe. A peine eut-on commencé à en manger que les ſymptômes les plus effraïans décelent le poiſon. Tous les gens de la maiſon accourent, mais comme le château eſt iſolé, les ſecours ſont lents & les

---

„ vous ne tardez pas à éprouver une violente „ commotion. Voilà à peu près la ſimple ma„ gie du pot aux roſes découverte. Préſidé „ par Mr. Franklin, le comité des 12 com„ miſſaires chargés d'examiner ce remede, „ doit ſe tenir à Paſſy à l'hôtel de Mr. l'am„ baſſadeur des 13 Etats-unis de l'Amérique „. En attendant, trois perſonnes ſont mortes de cette charlatanerie, ſoit qu'elle leur ait été mal adminiſtrée, ſoit que leur maladie ne comportât pas cette épreuve.

remedes mal administrés. La marquise de Murat est morte le lendemain matin, après avoir éprouvé des tourmens & des contractions si horribles, que son corps, dit-on, n'avoit plus qu'un pied & demi de longueur. Son fils aîné aïant mangé moins de cette soupe fatale qu'il avoit servie & que la rapidité des effets du poison sur les autres convives lui avoit fait rejetter encore à tems, a été bientôt hors de danger. On espéroit sauver les jours de son frere & du vicaire. Ils devront leur guérison aux soins de M^r. Daumont, médecin de Valence, qui ne put arriver que le troisieme jour à minuit & les fit mettre dans des bains en leur donnant à boire sans relâche quantité de lait & d'eau.

La ville de Dunkerque a toujours été d'une importance extrême pour la France. Pour la conserver dans cet état, il a été rendu au mois de Février dernier des lettres-patentes, registrées à la cour des aides le 19 Mars, qui confirment les privileges ci-devant accordés, tant à la ville, au port, au havre & aux habitans de Dunkerque, qu'aux négocians étrangers qui viennent s'y établir. Le Roi y dit entr'autres.

« Nous voulons que tous les marchands, négocians & trafiquans de quelque nation qu'ils soient, puissent aborder au port de la dite ville, & y débarquer en toute sureté, y décharger, vendre & débiter leurs marchandises, acheter dans la dite ville, & en tirer toutes celles que bon leur semblera, enfin les charger & transporter sur leurs vaisseaux, sans que les dites marchandises, soit qu'ils les importent par mer dans les dits port, havre &

ville, soit qu'ils les en exportent de la même maniere, puissent être assujetties à des droits d'entrée & de sortie, ni à aucuns autres droits de quelque nature qu'ils soient, & sous quelque dénomination qu'ils soient connus, sans aucune exception ni réserve. Ordonnons toutefois que les marchandises, dont l'entrée & la consommation sont généralement prohibées dans notre roïaume, & celles qu'il n'est permis d'y introduire que par certains ports, ne pourront entrer dans la Flandre, ou dans les autres païs, terres & seigneuries de notre obéissance, par les bureaux qui sont établis aux portes de notre ville de Dunkerque, du côté de la terre. Naturalisons tous marchands, fabriquans & négocians étrangers, qui viendront s'établir & habiter dans la dite ville. Voulons en conséquence qu'ils jouissent des mêmes privileges, prérogatives, exemptions & avantages que nos naturels sujets, sans que, pour ce, ils soient tenus ni d'obtenir aucunes lettres de nous, ni de nous païer aucune finance, de quoi nous les dispensons & déchargeons par ces présentes, soit qu'ils fixent pour toujours leur domicile dans la dite ville, soit qu'ils s'y établissent seulement pour leur trafic ou négoce, à condition toutefois qu'ils se conformeront exactement à nos ordonnances sur le fait de la mer, & aux statuts & réglemens qui sont ou qui seront faits touchant leur trafic ou négoce. Entendons que, dans le cas où ils y contreviendroient, ils demeurent déchus des dits privileges. »

MORTS.

Le cardinal Jean-Charles Bandi, né à Césene le 17 Juillet 1709, est décédé le 23 de Mars à l'âge de 73 ans. Il avoit été élevé à la pourpre en 1776 par le Pontife regnant, son neveu.

Le baron de Tschoudy, ministre de Liege à la cour de France, ancien bailli, chef de

la noblesse du païs Messin, capitaine au régiment suisse de Jenner, chevalier de St. Louis, est mort à Paris, le 7 Mars dernier. On a de lui quelques ouvrages qui prouvent du goût pour l'histoire naturelle, tel que le *Traité des arbres résineux conifères*; traduit de l'anglois de Miller avec des notes. Metz 1768. 1 vol. *in*-8°. Il cultivoit aussi la poësie, & a donné des pieces fugitives où il y a du sentiment & des images; telle que *La nature sauvage & la nature cultivée. Les vœux d'un citoïen; ode au Roi, avec un morceau de poësie champêtre &c.*

Charles-François des comtes de Velbruck, né le 11 Juin 1719, élu Prince-Evêque de Liege le 16 Janvier 1772, est décédé à son château de Hex le 30 Avril, vers les trois heures après-midi. Un caractere de bonté, un air affable & constamment honnête l'avoit rendu cher à son peuple. Ennemi des voïes violentes, inaccessible au ressentiment, grand & généreux envers ceux même dont il pouvoit avoir à se plaindre, il a fait de son regne celui de la paix & de la tranquillité. La vivacité de son naturel sembloit ne se tourner que vers l'utilité publique, qu'il méditoit sans cesse, sur laquelle il imaginoit ou adoptoit les plans les plus propres à satisfaire son zele. Occupé du soulagement des pauvres, de l'encouragement des artistes, de l'embellissement de sa capitale, il portoit également ses regards sur des objets plus importans encore & plus intimement unis à la félicité des hommes. Plus d'une fois on l'a entendu gémir sur les progrès

grès de l'irréligion & la dégradation des mœurs. Si le mal a paru prévaloir contre des vœux si purs; si dans leurs routes diverses les moïens du bien ont quelques fois pris des directions contraires; si des réglemens sages n'ont pas eu constamment la vigueur qui pouvoit en consommer l'effet: c'est que dans ces grandes machines qu'on appelle *Etats*, la multitude des agens retarde souvent l'action du premier moteur, & que les dispositions les plus honorables & les plus vertueuses ne luttent pas toujours avec un succès égal contre l'iniquité des tems.

NOUVELLES DIVERSES.

Le 14 Avril il est arrivé une grande révolution en Dannemarck, la Reine-mere s'étant retirée, & l'ancien ministere aïant été congédié. Nous en donnerons les détails l'ordinaire suivant. —— Le 13, la couronne, le manteau & le sceptre de St. Etienne ont été transportés de Presbourg à Vienne pour y être déposés au trésor roïal. On dit que les Hongrois ont témoigné quelque affliction du départ de ce dépôt qui leur étoit cher. —— Suivant les lettres de Paris on craint que la déclaration de l'Impératrice de Russie qui demande pour ses ambassadeurs le même rang qu'ont ceux de l'Empereur, ne rencontre des difficultés. —— Le conseil de guerre qu'on tient à l'Orient, n'est pas terminé. Mr. de Vaudreuil vient de répondre à Mr. de Grasse, & celui-ci lui a déja repliqué. —— Les Hollandois ont fait à Mr. de Thulemeïer une réponse qui fait croire que les affaires relatives au statthoudérat, se termineront à l'amiable. —— Une espece de peste s'est manifestée en Dalmatie, & on prend à Venise ainsi qu'en Autriche les mesures nécessaires pour en arrêter les progrès.

TABLE.

TURQUIE.	*Constantinople.*	111
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	114
POLOGNE.	*Varsovie.*	117
	Dantzig.	119
ESPAGNE.	*Madrid.*	120
PORTUGAL.	*Lisbonne.*	120
SUEDE.	*Stockholm.*	121
DANNEMARCK.	*Coppenhague.*	121
ITALIE.	*Rome.*	123
	Florence.	126
	Naples.	126
	Livourne.	127
PAYS-BAS.	*Bruxelles.*	128
	La Haye.	129
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	140
	Prague.	143
	Bonn.	144
	Cologne.	144
	Nuremberg.	144
	Ratisbonne.	145
ANGLETERRE.	*Londres.*	145
	Dublin.	148
FRANCE.	*Versailles.*	149
	Paris.	149
	Morts.	155
	Nouvelles diverses.	157